



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 163 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	48
A. Vue d'ensemble	48
B. Contributions non budgétisées	49
C. Gains d'efficacité	49
D. Taux de vacance	49
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	50
F. Formation	51
G. Services de détection des mines et de déminage	52
H. Autres activités de programme	52
III. Analyse des variations	53



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	56
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/259 , notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées	56
A. Assemblée générale	56
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	61
Annexes	
I. Définitions	64
II. Organigrammes	66
Carte	71

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 782 590 500 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 142 observateurs militaires, 8 593 membres des contingents, 960 membres de la police des Nations Unies, 1 540 membres d'unités de police constituées et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que le retrait progressif du personnel civil, pour atteindre d'ici au 31 décembre 2018, un effectif maximal de 673 agents recrutés sur le plan international, 1 588 agents recrutés sur le plan national, 109 Volontaires des Nations Unies et 97 emplois de temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les priorités essentielles approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) et rappelées dans sa résolution 2363 (2017), à savoir : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variance	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	558 709,3	486 313,4	379 484,3	(106 829,1)	(22,0)
Personnel civil	253 206,8	244 270,0	219 368,4	(24 901,6)	(10,2)
Dépenses opérationnelles	216 218,8	180 357,8	183 737,8	3 380,0	1,9
Montant brut	1 028 134,9	910 941,2	782 590,5	(128 350,7)	(14,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 926,9	24 164,6	21 772,4	(2 392,2)	(9,9)
Montant net	1 004 208,0	886 776,6	760 818,1	(125 958,5)	(14,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	1 028 134,9	910 941,2	782 590,5	(128 350,7)	(14,1)

Ressources humaines^a										
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^d	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	–	67	39	–	–	–	106
Effectif proposé (2018/19) ^d	–	–	–	–	68	38	–	–	–	106
Appui au processus de médiation										
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	–	29	52	–	1	–	82
Effectif proposé (2018/19) ^d	–	–	–	–	26	48	–	1	–	75
Protection des civils										
Effectif approuvé (2017/18)	142	8 593	960	1 540	84	62	–	8	6	11 395
Effectif proposé (2018/19)	142	8 593	960	1 540	84	62	–	8	6	11 395
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	–	31	50	–	3	–	84
Effectif proposé (2018/19)	–	–	–	–	31	50	–	3	–	84
Appui										
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	–	502	1 619	97	116	–	2 334
Effectif proposé (2018/19) ^d	–	–	–	–	464	1 390	97	97	–	2 048
Total										
Effectif approuvé (2017/18)	142	8 593	960	1 540	713	1 822	97	128	6	14 001
Effectif proposé (2018/19) ^d	142	8 593	960	1 540	673	1 588	97	109	6	13 708
Variation nette	–	–	–	–	(40)	(234)	–	(19)	–	(293)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Niveau maximum de l'effectif autorisé à partir du 31 décembre 2018.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2363 (2017).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, comme suit : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. En parallèle, cette dernière continuera, par le biais du cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, à recenser les tâches à transférer à l'équipe de pays des Nations Unies parce que ces dernières ne relèvent plus de son mandat ou parce que l'équipe de pays des Nations Unies a été jugée plus compétente.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de l'exercice 2017/18 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée au niveau de chaque composante.

5. Situé à El-Fasher, le quartier général de l'Opération est dirigé par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, lequel a rang de Secrétaire général adjoint. Il reçoit l'appui d'un adjoint du Représentant spécial conjoint, qui a rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2). La composante police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

6. La MINUAD est organisée en cinq secteurs correspondant aux cinq États constitutifs du Darfour, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de la mission étant assurées depuis le quartier général à El-Fasher. Cinq bureaux de secteur, situés à El-Fasher, Geneina, Zalingei, Nyala et Daëin, supervisent et coordonnent les opérations menées respectivement au Darfour septentrional, au Darfour occidental, au Darfour central, au Darfour méridional et au Darfour oriental. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du Chef de cabinet. Le personnel de la composante militaire et de la composante police entretient une liaison, une communication et une coordination étroites avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en fonction de leurs mandats respectifs.

7. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. Durant l'exercice 2018/19, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur les nouvelles priorités adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2148 \(2014\)](#) et réaffirmées dans sa résolution [2363 \(2017\)](#) : a) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour ; b) la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire ; c) l'appui au règlement des conflits intercommunautaires par la médiation, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, en collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile.

9. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ([S/2017/437](#)), que le Conseil de sécurité a fait sienne dans sa résolution [2363 \(2017\)](#), la MINUAD continuera d'appliquer un concept d'opérations à deux volets au Darfour. L'Opération se concentrera sur la protection militaire, sur le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre et sur les secours d'urgence dans la région du djebel Mara. Dans d'autres régions du Darfour n'ayant connu aucun combat récent, l'Opération s'attachera particulièrement à stabiliser la situation, à aider la police et à contribuer à renforcer les institutions de l'état de droit tout en continuant à protéger les civils, à arbitrer les frictions intercommunautaires et à assurer le suivi de la mise en œuvre du Document de Doha.

10. En application de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la MINUAD comptera au maximum 8 735 hommes. La composante militaire interviendra à partir de 19 bases d'opérations et d'une base opérationnelle temporaire à Golo. Elle maintiendra sa présence dans la région du djebel Mara par l'intermédiaire du Groupement tactique du djebel Mara, constitué de quatre bataillons et dont le quartier général est à Zalingei, afin d'exercer des fonctions de maintien de la paix traditionnelles. Dans les autres régions, la composante militaire sera composée de quatre bataillons, situés au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour oriental et au Darfour occidental, et d'un quartier général à Nyala, afin d'assister les forces de sécurité ; elle coordonnera l'action du Gouvernement soudanais et des autorités locales, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de faciliter le bon acheminement de l'aide humanitaire.

11. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à la mise en œuvre des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles si nécessaire. Les opérations de sécurité auront principalement pour objet de protéger les civils contre les violences physiques, d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé ainsi que celle des biens des Nations Unies, et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. La composante militaire continuera de mener des opérations statiques et des patrouilles mobiles dans les zones à haut risque afin de prévenir la violence et

d'aider les organismes d'aide humanitaire et de développement. En outre, elle garantira une marge de manœuvre opérationnelle en continuant de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de soldats dans les zones jugées à haut risque et les zones de tension potentielles dans la zone d'opérations. Le dispositif des forces privilégiera les patrouilles musclées aux fins du maintien et de la consolidation de la paix et le déploiement rapide des réserves de la force ou des secteurs, selon que de besoin.

12. En application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, les effectifs de la composante police de la MINUAD se chiffreront au maximum à 2 500 : 960 policiers hors unités constituées et 11 unités de police constituées comprenant au plus 140 membres chacune. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante police contribuera à la protection physique des civils et à la facilitation de l'aide humanitaire ; créera un environnement protecteur en appuyant l'élaboration d'initiatives de police de proximité et le renforcement des capacités de la police soudanaise au Darfour, en coordination avec le Gouvernement du Soudan ; appuiera les activités de police dans les camps de déplacés, les zones limitrophes, les zones de retour et le long des couloirs de migration ; surveillera, vérifiera et signalera les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, notamment celles commises contre des femmes et des enfants ; travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer la capacité de la police du Gouvernement soudanais ; appuiera la création d'unités de la protection de l'enfance et de la famille au sein de la police du Gouvernement soudanais ; assignera des patrouilles et effectuera des patrouilles conjointes avec la police soudanaise pour renforcer la confiance des communautés et accroître la confiance que les populations ont dans la police, en particulier dans les zones de retour.

13. Un examen des besoins en personnel civil a été entrepris au cours de l'exercice 2017/18 afin que les dotations en effectifs soient adaptées à l'exécution du nouveau mandat de la MINUAD et à la reconfiguration de l'Opération. Dans ce cadre, une équipe interdisciplinaire du Siège de l'ONU et le commandement de l'Opération ont tenu des discussions à l'issue desquelles il a été proposé de réduire des postes et emplois de temporaire en trois phases, à compter de la fin décembre 2017. Lors de la première phase, qui a débuté fin décembre 2017, 426 postes et emplois de temporaire ont été supprimés. Il en sera de même pour 158 postes et emplois de temporaire lors de la deuxième phase qui commencera le 30 juin 2018. Durant la troisième phase, 293 postes et emplois de temporaire supplémentaires devraient être supprimés à compter du 31 décembre 2018.

14. La MINUAD, par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, continuera d'appuyer les efforts de médiation déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, dans le but d'encourager les parties à cesser les hostilités et à poursuivre les négociations pour une paix globale. L'Opération continuera de renforcer le caractère inclusif du processus de paix, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité de l'ONU et au Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU, en s'appuyant sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

15. La MINUAD continuera de fournir un appui technique et logistique au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, le but étant de susciter une plus grande adhésion des populations locales au processus de paix, de renforcer l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et de faciliter la création de nouveaux mécanismes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens. L'Opération poursuivra également son dialogue avec le Gouvernement soudanais et continuera de collaborer avec les principaux organismes, fonds et

programmes du système des Nations Unies, les partenaires locaux et internationaux et les membres de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, en vue d'appuyer les efforts conjoints visant à arrêter les modalités et à créer les mécanismes nécessaires qui permettront aux différents Fonds et Commissions de mettre en œuvre les dispositions du Document de Doha qui ne sont pas encore appliquées.

16. L'avancée du processus de paix sera, dans une large mesure, tributaire de la décision des parties au conflit de reprendre les négociations conformément à l'Accord relatif à la feuille de route ou sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, et de la volonté de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid de se rallier au processus de paix sans conditions. En outre, les progrès à accomplir dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour seront subordonnés aux travaux des différentes Commissions à la suite de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour – à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission vérité, justice et réconciliation et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour ainsi qu'à la Commission des affaires relatives aux populations nomades, nouvellement mise sur pied et au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.

17. La Commission du cessez-le-feu continuera également de surveiller et d'observer, comptes rendus à l'appui, le respect du cessez-le-feu permanent et les arrangements finals en matière de sécurité arrêtés dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour. À cet égard, la Commission continuera de surveiller la cessation des hostilités entre le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la libération et la justice et le Mouvement pour la justice et l'égalité, dirigés par Bakhiet Abdulkariem Dabajo ainsi que de suivre et de vérifier l'application de l'accord de paix, une fois ce que ce dernier sera signé. L'Opération continuera d'apporter un appui technique et logistique, notamment en déployant du personnel militaire, en assurant leur transport et en fournissant du matériel de bureau, qui sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de la Commission.

18. L'Opération continuera par ailleurs d'aider la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés darfouriens signataires, conformément aux dernières modalités relatives à la sécurité arrêtées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. L'Opération devra également surveiller et appuyer, s'il y a lieu, les initiatives prises par le Gouvernement dans les domaines de la sécurité des populations locales et de la maîtrise des armements afin de stabiliser les communautés menacées par la violence ou exposées aux conflits.

19. Dans le cadre de sa stratégie de protection des civils, l'Opération continuera de suivre une approche globale à l'échelle de la mission, afin de renforcer plus avant sa présence dans les principales zones à risque, notamment par la fourniture d'une protection physique et d'un appui solides aux intervenants humanitaires. En accordant une plus grande priorité à la protection sur le terrain du mécanisme de coordination civil et au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, l'Opération continuera de promouvoir le renforcement de la collaboration avec les populations locales aux fins de la collecte d'informations et la planification consultative et éclairée de patrouilles ciblées, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs.

20. La stratégie de protection des civils met également l'accent sur les mécanismes de coordination au sein de l'Opération, en particulier dans la zone d'opérations du Groupement tactique du djebel Mara, l'objectif étant d'appuyer une mise en œuvre plus harmonieuse du mandat de l'Opération en matière de protection des civils d'une composante et d'une section à l'autre ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires humanitaires, notamment en ce qui concerne l'établissement de priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces qui pèsent sur la protection des civils au Darfour, tout en continuant de plaider pour un libre accès aux populations ayant besoin d'une protection.

21. Un volet important de la stratégie portera sur la protection physique des populations touchées par le conflit, y compris les déplacés et les personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles se livrant à des activités de subsistance dans les camps de déplacés et dans les zones agricoles. En outre, la protection demeurera la priorité dans les zones où de nouveaux déplacements risquent d'avoir lieu et dans les zones de retour au Darfour.

22. La MINUAD continuera de superviser la mise en œuvre multidimensionnelle par toutes les composantes de la stratégie de protection des civils, en mettant l'accent sur l'amélioration des structures internes de coordination de la protection des civils, des mécanismes de collecte d'informations à des fins d'alerte rapide et des capacités analytiques. Grâce au renforcement de la coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, une attention particulière sera accordée à la protection des déplacés et à l'élimination des risques de violences intercommunautaires au Darfour. La MINUAD travaillera en outre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays sur les questions liées au retour, à la réinstallation et à la réintégration des déplacés au Darfour. L'Opération continuera également de sécuriser les zones traversées par le personnel humanitaire, à qui elle fournira des escortes armées, des espaces d'entreposage et d'autres services d'appui logistique afin de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour, et de plaider en faveur d'un accès total aux populations touchées par le conflit pour la MINUAD, ses partenaires humanitaires et ses partenaires chargés de la protection.

23. La MINUAD continuera de collaborer avec les autorités gouvernementales, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, l'administration autochtone, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux et des personnalités et groupes influents en vue d'appuyer la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les violences intercommunautaires au Darfour, l'Opération incitera le Gouvernement soudanais à jouer un rôle de premier plan et collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires aux niveaux local et international à la création de dispositifs d'alerte rapide, en introduisant des mesures de prévention, en appuyant les initiatives de réconciliation et en renforçant les capacités des parties prenantes de remédier aux causes profondes du conflit intercommunautaire. Elle continuera de privilégier les interventions et de consentir en priorité des ressources aux fins du règlement des différends qui sont susceptibles de compromettre la sécurité dans la région. En collaboration avec les États et les médiateurs locaux, l'Opération redoublera d'efforts pour soutenir les processus de médiation et de réconciliation en cours, favoriser la relance des processus à l'arrêt et contribuer à la diffusion des accords signés par le passé. Une diminution sensible des violences communautaires et la réduction du nombre de morts et de personnes déplacées qu'elle entraînerait, conjuguées à une augmentation des accords durables de paix et de cessation des hostilités, devraient permettre au Gouvernement soudanais de mettre en œuvre les mesures ayant pour objectif que les déplacés retournent dans leur région d'origine ou réintègrent leur communauté d'accueil. À cet égard,

l'Opération, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, surveillera et recensera les régions du Darfour où les conditions de sécurité se sont améliorées en vue de planifier et d'exécuter des programmes en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement des institutions et de l'autorité de l'État.

24. La MINUAD continuera d'appuyer le rétablissement des institutions de justice pénale, notamment dans la sphère judiciaire et le système pénitentiaire, dans les zones cruciales pour le retour volontaire des déplacés, afin de consolider l'état de droit, de veiller à ce que les auteurs répondent de leurs crimes et de favoriser la stabilité parmi les populations locales. Ces mesures créeront des conditions propices au retour volontaire des déplacés et seront garantes de la protection des rapatriés.

25. L'Opération fournira un appui consultatif et logistique afin de renforcer la capacité des tribunaux ruraux de remédier aux facteurs de conflits intercommunautaires, dont les litiges fonciers, et travaillera en étroite collaboration avec les autorités judiciaires au niveau des États et au niveau fédéral afin de prévenir l'escalade des conflits. Elle continuera aussi d'appuyer le renforcement des mécanismes de justice transitionnelle, notamment le Tribunal spécial pour le Darfour et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. Conformément à sa démarche à deux volets, la MINUAD collaborera avec les institutions judiciaires et pénitentiaires soudanaises afin d'exécuter les activités prescrites dans son mandat dans la région du djebel Mara, entre autres, dans le but de promouvoir l'état de droit, notamment l'appui au renforcement des capacités et à la remise en état des infrastructures.

26. La MINUAD continuera de renforcer les capacités du personnel pénitentiaire national, notamment par des activités de formation, afin de permettre l'instauration d'un système carcéral viable, sûr et humain au Darfour. Dans la région du djebel Mara, elle apportera une assistance technique s'agissant des infrastructures pénitentiaires de base et de la structure des tribunaux et des bureaux des procureurs.

27. La MINUAD continuera de surveiller, constater et signaler les violations des droits de l'homme au Darfour ; d'interpeller les pouvoirs publics soudanais sur la question de la protection des civils, en particulier des groupes vulnérables, dont les survivants et les victimes des violences sexuelles liées aux conflits et de la violence sexuelle et sexiste font partie ; de collaborer avec les membres de la société civile locale afin de mobiliser et de sensibiliser le Gouvernement soudanais aux questions relatives aux droits de l'homme, notamment en fournissant des renseignements à des fins d'alerte rapide, de prévention et d'intervention. L'Opération continuera également, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de s'assurer du respect par le Gouvernement soudanais de ses obligations en matière de droits de l'homme aux niveaux international et régional en ce qui concerne les dispositifs d'administration de la justice et de justice transitionnelle, et d'appuyer les mesures visant à promouvoir l'état de droit et à lutter contre l'impunité en cas de violation des droits de l'homme.

28. L'Opération continuera de renforcer les capacités des institutions publiques et autres dans le domaine des droits de l'homme ; d'entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais ; de dialoguer avec les partenaires internationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les factions armées et les principaux acteurs nationaux, dont les intervenants de la chaîne pénale et les forces de sécurité compétentes, afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme ; de fournir un appui technique, entre autres, aux institutions de défense des droits de l'homme et aux dispositifs de justice transitionnelle soudanais en vue de renforcer l'exécution efficace de leurs mandats et de faciliter les travaux de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan) ainsi que ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses

mécanismes spéciaux. L'Opération continuera d'œuvrer à la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre des processus de paix et des processus politiques engagés au Darfour ainsi que de l'aide humanitaire dispensée sur place, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

29. La MINUAD facilitera l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Darfour, notamment grâce à des campagnes visant à prévenir les sévices sexuels commis par des soldats de la paix sur des enfants ; à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et les groupes armés et à améliorer les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection du bien-être des enfants touchés par le conflit. L'Opération continuera de plaider en faveur des enfants auprès du Gouvernement soudanais et de l'équipe de pays des Nations Unies ; de renforcer les capacités des partenaires nationaux en les formant et en les sensibilisant aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et elle mettra en place des comités de protection de l'enfance et désignera des personnes référentes sur l'ensemble du territoire dans le but d'inciter les acteurs locaux à s'approprier le programme de protection de l'enfance.

30. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des minutions de la MINUAD appuiera le programme de travail de l'Opération en neutralisant les restes explosifs de guerre et en sensibilisant aux risques posés par ces derniers afin de permettre au personnel de la MINUAD et aux intervenants humanitaires de se rendre en toute sécurité dans des zones qui leur seraient autrement inaccessibles. L'Opération poursuivra l'approche à deux volets dans le cadre de ces activités en établissant une distinction entre les zones situées dans le djebel Mara et celles situées en dehors de cette région. Dans le djebel Mara, qui demeure très contaminé par les restes explosifs de guerre, l'Opération s'emploiera à sensibiliser aux risques posés par ces engins et à les neutraliser. En dehors de cette région, elle appuiera les efforts plus ambitieux de stabilisation en intervenant rapidement face à tout accident dû aux restes explosifs et s'efforcera de les neutraliser dans les zones prioritaires, notamment les zones de rapatriement ; elle transférera progressivement cette responsabilité au Centre national de lutte antimines. À cette fin, l'Opération renforcera l'appui qu'elle lui apporte. L'Opération veillera également à ce que les bases d'opérations d'où les contingents de la MINUAD se retireront soient vérifiées et déclarées exemptes de tout engin explosif afin de diminuer les risques auxquels la population locale sera exposée.

31. La réussite de l'exécution des projets locaux de stabilisation, y compris les projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes exposés à des risques, et des projets à effet rapide au cours des dernières années témoigne des incidences considérables que de tels projets sont susceptibles d'avoir sur les efforts de médiation et, plus généralement, de consolidation de la paix au Darfour. Au cours de l'exercice 2018/19, l'Opération entreprendra des projets locaux de stabilisation, l'objectif étant d'inciter les jeunes non qualifiés, sans emploi et en situation de vulnérabilité, à se consacrer à des activités utiles afin de leur permettre de se doter d'aptitudes dont ils auront besoin pour obtenir un emploi et d'éviter qu'ils ne soient recrutés par des bandes criminelles. L'Opération continuera d'élaborer et d'exécuter des projets de proximité dans l'ensemble du Darfour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux.

32. La MINUAD veillera, dans l'exécution de son mandat, à intégrer le principe de l'égalité des sexes et les droits des femmes et à s'acquitter de ses engagements énoncés dans diverses résolutions applicables du Conseil de sécurité. Elle s'efforcera d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité hommes-femmes dans toutes les composantes de son mandat afin d'accroître la participation des Darfouriennes aux initiatives politiques et au processus de paix, au règlement du conflit, aux structures

de gouvernance, à la planification après un conflit, à la consolidation de la paix, à la protection des civils et à leur propre autonomisation socioéconomique. L'Opération continuera par ailleurs de coordonner l'organisation dans l'ensemble du Darfour de la Journée portes ouvertes sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de fournir une assistance technique à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en échangeant des informations et en fournissant un appui à l'élaboration de stratégies qui permettent à l'équipe de pays des Nations Unies d'intégrer la problématique femmes-hommes dans ses programmes et ses activités. L'Opération plaidera en faveur de la protection des droits des femmes et de la prévention de la violence sexiste grâce à des activités de coordination et à la célébration des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée internationale des femmes.

33. La MINUAD, par le biais des Bureaux de liaison, y compris ceux de la liaison avec les États, continuera de travailler en étroite collaboration avec les différents interlocuteurs, notamment les autorités locales, les chefs tribaux, les organisations de la société civile et d'autres partenaires concernés, afin de cerner les principaux obstacles structurels à la stabilisation du processus de paix. À cet égard, elle continuera de collaborer avec les pouvoirs publics soudanais afin de soutenir les efforts visant à régler tous les conflits liés à la répartition équitable des ressources naturelles, y compris l'accès à l'eau et à la terre, de manière à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles.

34. L'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de son matériel au Darfour, en raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et de l'instabilité des conditions de sécurité. À cet égard, elle conservera en service 4 avions et 17 hélicoptères (4 hélicoptères militaires de transport moyen et 13 hélicoptères civils faisant l'objet de contrats commerciaux). En outre, pendant l'exercice 2018/19, l'Opération prévoit de construire une plateforme pour hélicoptères à Golo.

35. La MINUAD œuvrera à la consolidation, à l'alignement et à l'optimisation des infrastructures d'information et de communication existantes afin d'offrir une plateforme pouvant assurer un service fiable et continu à l'échelle de l'Opération, tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et les cybermenaces. À cet égard, le projet de budget pour l'exercice 2018/19 comprend des dépenses liées au remplacement de divers équipements informatiques et du matériel de communications obsolètes.

36. Dans le cadre de la reconfiguration de la MINUAD entreprise au cours de l'exercice 2017/18, l'Opération poursuivra les travaux d'agrandissement de neuf bases d'opérations pour accueillir des effectifs supplémentaires et achèvera les travaux de construction en cours d'une nouvelle base opérationnelle temporaire à Golo, ainsi que la reconfiguration de sept camps d'unités de police constituées. On veillera tout particulièrement à recourir aux ressources disponibles en interne, notamment à des ingénieurs, le cas échéant, afin que les 12 camps militaires répondent davantage aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. En outre, l'Opération envisage de remplacer 40 blocs sanitaires préfabriqués ayant atteint la fin de leur durée de vie utile.

37. L'Opération rationalisera son parc automobile, y compris en réduisant le nombre de ses véhicules légers, afin qu'il corresponde aux réductions d'effectifs prévues. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 ne prévoit pas de dépenses liées à l'acquisition de véhicules.

38. Dans le cadre de sa stratégie visant à réduire son empreinte carbone et à ne plus dépendre des combustibles fossiles pour produire de l'électricité, l'Opération élargira le champ de ses efforts environnementaux grâce à la construction d'une deuxième centrale d'énergie solaire dans son quartier général à El-Fasher, pour, à terme, installer des systèmes analogues dans d'autres lieux d'implantation de la mission lors des prochains exercices budgétaires. De plus, la MINUAD prévoit d'acheter 15 groupes électrogènes industriels pour remplacer ceux qui seront comptabilisés en pertes pendant l'exercice 2018/19. Grâce à une utilisation synchronisée et automatisée, ces générateurs devraient contribuer à réduire la consommation globale de carburants ainsi que les dépenses de fonctionnement. En outre, la MINUAD construira une décharge sanitaire à Geneina, quatre sites d'enfouissement de déchets solides pour l'ensemble de l'Opération ; elle poursuivra la conversion des systèmes d'adduction en eau existants en systèmes d'adduction par gravité grâce à l'installation de pompes solaires pour ne plus dépendre des groupes électrogènes et du carburant.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

39. Le Représentant spécial conjoint continuera d'assurer la communication, y compris par des visites et des réunions périodiques avec les chefs des autres missions présentes dans la région, en particulier la MINUSS et la FISNUA, en vue de garantir la complémentarité des efforts. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par visioconférence et des réunions trimestrielles en petit comité. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, entreprise à laquelle la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui. En outre, dans sa résolution 2363 (2017), le Conseil a exhorté les missions des Nations Unies présentes dans la région, notamment, la MINUAD, la FISNUA, la MINUSS, la MANUL et la MINUSCA, à travailler en étroite coordination. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD poursuivra le dialogue avec ses homologues de la MINUSS, de la FISNUA, de la MANUL et de la MINUSCA afin d'évaluer et d'analyser les problèmes transfrontières et de dégager une compréhension commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) avec les autres missions de la région et le Siège de l'ONU.

40. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement qatarien afin de renforcer l'appui des donateurs en faveur de l'action humanitaire, du retour et de la réintégration des populations déplacées, et de la transition vers le relèvement et la reconstruction au Darfour après le conflit.

41. L'Opération mènera un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, à savoir les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et les autres parties prenantes de premier plan, pour qu'ils apportent leur soutien et contribuent aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

42. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUAD, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des

frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence et services informatiques.

43. La MINUAD continuera de collaborer avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale de diverses manières : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, continuera de compter cinq postes (1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

44. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurera le principal mécanisme de coordination interinstitutions des activités liées à la prise de décisions et à la planification menées par les entités du système des Nations Unies. Au moyen du cadre stratégique, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent, en faisant appel à leurs avantages comparatifs, de renforcer le lien entre l'action humanitaire et les activités en faveur du développement et de la paix. Un nouveau cadre stratégique intégré a été élaboré pour la période allant de juillet 2017 à juin 2019, lequel définit les priorités stratégiques communes et les résultats dans trois domaines : l'état de droit et les droits de l'homme, les solutions durables et la consolidation de la paix en faveur de la sécurité humaine.

45. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires, collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et la collaboration entre l'Opération et les différents organismes, fonds et programmes pour parvenir à une vision commune et favoriser l'unité d'action des Nations Unies au Darfour.

46. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'organiser des réunions de coordination de haut niveau afin d'assurer une approche coordonnée des questions d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés aux fins du transfert à venir des activités que l'équipe de pays est mieux à même de mener à bien. L'Opération, en coordination avec l'équipe de pays, continuera d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux parties prenantes locales par la mobilisation et le renforcement des capacités en matière de règlement des conflits et de dispositifs traditionnels de réconciliation, de manière à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles, sans lesquels il est impossible de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

47. Au moyen du cadre stratégique intégré, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies veilleront à ce que les solutions durables à l'intention des personnes déplacées soient planifiées par zone géographique ainsi que sur la base de l'analyse des causes du déplacement, des défis à relever, des possibilités et des capacités inhérentes à chaque zone afin d'intervenir de façon adaptée. Les premières activités seront axées sur les deux zones pilotes situées dans le nord et le centre du Darfour et seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles, des priorités retenues et de l'accessibilité.

48. Par l'intermédiaire du Groupe mixte chargé de la protection, actif au quartier général de l'Opération et à l'échelon des secteurs, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire continueront de se réunir régulièrement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, et examiner les questions de protection et les interventions de routine et d'urgence aux niveaux décisionnel comme opérationnel. En outre, les réunions du Centre d'opérations conjoint resteront la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations.

49. Les forums sectoriels de coordination civilo-militaire, mécanisme de coordination crucial qui est opérationnel depuis novembre 2015, continueront d'être renforcés dans les cinq États du Darfour. Coprésidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forums de coordination civilo-militaire sur le terrain jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et des dispositifs logistiques concernant la fourniture d'escortes et d'autres formes d'appui logistique aux partenaires humanitaires afin de mieux aider les populations touchées par le conflit au Darfour. L'Opération, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire intensifieront encore leur collaboration à tous les niveaux dans le cadre de missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain, afin de renforcer les activités de sensibilisation à l'accès aux populations ayant besoin de protection et l'action en faveur de l'élargissement de l'espace humanitaire pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour. Elle continuera aussi de participer, sur le terrain et à l'échelle nationale, à des réunions consacrées aux activités de protection et d'assistance humanitaire ; aux réunions interinstitutions, notamment aux travaux des groupes de travail sur la protection, aux réunions sectorielles organisées par le PNUD sur le relèvement, le rapatriement et la réinsertion ainsi qu'aux réunions consacrées à la coordination au niveau des États et au plan sectoriel.

50. Les mécanismes de coordination créés au titre de la stratégie visant à éradiquer la violence intercommunautaire fourniront à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies le moyen de s'attaquer conjointement à ce problème et de mettre en œuvre les activités de prévention et d'atténuation des conflits, d'appui à la réconciliation et de promotion de la consolidation de la paix au Darfour. Il existe des mécanismes de coordination à l'échelle du siège de la MINUAD et dans les cinq États du Darfour. Le mécanisme interne est composé de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, tandis que le mécanisme externe opérant dans les cinq États comprend les administrations fédérées, les organisations de la société civile et d'autres entités compétentes extérieures au système des Nations Unies.

51. Étant donné qu'elle assure le secrétariat de l'équipe spéciale de pays chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises à l'encontre des enfants, l'Opération synthétisera et communiquera les informations recueillies au Darfour aux fins de l'établissement de la note horizontale globale trimestrielle du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La MINUAD continuera d'assurer le suivi de l'application de la résolution du Conseil de sécurité [1612 \(2005\)](#) sur le sort des enfants en temps de conflit armé en coprésidant, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les réunions du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information organisées tous les mois au niveau des États, lesquelles ont pour objectif de confirmer, preuve à l'appui, les cas de violations commises contre des enfants, avec exactitude, en toute objectivité et dans les meilleurs délais.

52. L'Opération continuera également d'assurer le secrétariat dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la lutte contre les violences sexuelles. Elle coordonnera les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information s'agissant des violences sexuelles liées aux conflits ; analysera les caractéristiques de la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit ; communiquera des informations sur les parties au conflit qui se seraient livrées à des actes de violences sexuelles ; aidera en priorité les victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

53. Pendant l'exercice considéré, la MINUAD mènera, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités soudanaises, des activités prescrites dans son mandat à l'appui de l'état de droit, dans le cadre du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour. Elle continuera de s'employer activement à obtenir l'appui des donateurs aux fins de l'organisation d'activités conjointes relatives à un large éventail de questions ayant trait à l'état de droit.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

54. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

55. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de l'Opération. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, qui comprend le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la mission et les Bureaux de liaison, y compris avec les États. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces deux bureaux apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

56. Dans le cadre de la composante Direction exécutive et administration, la MINUAD assure la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et applique des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche unifiée de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction du Darfour. La protection, la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies dans la zone de responsabilité de l'Opération, s'inscrivent également dans cette catégorie. En outre, la MINUAD aide le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter de manière globale et intégrée les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté Total partiel sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2					
Bureau du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés 2017/18	1	1	3	2	2	9	4	–	13
Postes proposés 2018/19	1	1	4	2	2	10	4	–	14
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	5	1	10	8	–	18
Postes proposés 2018/19	–	1	3	5	1	10	8	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de liaison, y compris avec les États									
Postes approuvés 2017/18	–	6	–	7	6	19	14	–	33
Postes proposés 2018/19	–	6	–	7	6	19	14	–	33
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Postes proposés 2018/19 ^b	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2017/18	–	–	6	6	1	13	3	–	16
Postes proposés 2018/19	–	–	6	6	1	13	3	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Postes proposés 2018/19	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	2	1	6	3	–	9
Postes proposés 2018/19	1	–	2	2	1	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	2	8	19	26	12	67	39	–	106
Effectif proposé 2018/19 ^b	2	8	20	26	12	68	38	–	106
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Niveau maximum de l'effectif autorisé à compter du 31 décembre 2018.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Bureau du Représentant spécial conjoint

57. Il est proposé de transférer un poste de porte-parole (P-5) de la Section de la communication et de l'information au Bureau du Représentant spécial conjoint pour améliorer les capacités de communication directe et efficace de l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial conjoint, à l'appui de l'application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. Compte tenu des difficultés complexes suscitées par la réorganisation de l'Opération dans le cadre du concept d'opérations à deux volets appliqué par la MINUAD, notamment la création du Groupement tactique du djebel Mara et d'une base opérationnelle temporaire à Golo, il est essentiel que les communications sur les activités de l'Opération et sur son avenir soient cohérentes, précises et uniformes. Un lien hiérarchique direct avec le chef de la MINUAD devrait renforcer la fonction consultative du porte-parole et lui permettre de communiquer plus efficacement et plus précisément avec les médias et le public au sujet de l'exécution du mandat de l'Opération.

Bureau des affaires juridiques

58. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste au Bureau des affaires juridiques à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 2

Changements proposés : direction exécutive et administration

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial conjoint	Transfert	1	P-5	Origine : Section de la communication et de l'information
Bureau des affaires juridiques	Suppression	(1)	Administrateur recruté sur le plan national	
Total		–		

Composante 1 : appui au processus de médiation

59. Les activités menées dans le cadre de cette composante visent à aider les parties à donner effet au Document de Doha pour la paix au Darfour et les parties non signataires à parvenir à un règlement politique avec le Gouvernement soudanais sur la base de ce document. L'Opération continuera de contribuer aux activités de médiation entre le Soudan et les mouvements non signataires que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entreprennent afin de les convaincre de poursuivre la négociation d'un accord de paix global et de la cessation des hostilités. La MINUAD apportera un appui opérationnel et technique aux fins de l'application du Document de Doha au niveau local en favorisant les dialogues internes au Darfour et en veillant à ce qu'y participent la société civile, les personnes déplacées, les jeunes, les femmes et l'équipe de pays des Nations Unies.

60. La MINUAD continuera également d'apporter un appui technique aux commissions en activité – la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission justice, vérité et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la nouvelle Commission des affaires relatives aux populations nomades – ainsi qu'au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour. Les Commissions et le Fonds, maintenant administrés par un secrétariat relevant de la présidence, seront placées sous la supervision du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour.

61. Conformément à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, l'Opération poursuivra son action concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en s'employant à faire appliquer les dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à l'égalité des sexes et en renforçant les capacités d'analyse et de règlement des conflits des Darfouriennes et leurs compétences de négociation, de sorte qu'elles puissent véritablement prendre part au processus de paix.

62. La stratégie de communication de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information sur supports numérique, papier et audiovisuel, ainsi que sur l'organisation d'événements. Elle visera à permettre aux parties concernées d'accéder rapidement à des informations exactes par les plateformes de communication prévues à cet effet. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD se chargera également de la communication générale en situation de crise, au cas où surviendraient des problèmes humanitaires ou un besoin de protection d'urgence sur le terrain, pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux plus vulnérables.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Mise en œuvre des dispositions restantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous accords ultérieurs en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes au processus de paix

1.1.1 Conduite de négociations, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, conduisant à un accord de cessez-le-feu et à la conclusion d'un accord de paix pleinement représentatif (2016/17 : signature par le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan- faction Mini Minawi d'une feuille de route pour l'avancement du processus de paix ; 2017/18 : conclusion d'un accord de cessation des hostilités ; 2018/19 : commencement des pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires en vue de parvenir à un accord de paix pleinement représentatif)

1.1.2 Poursuite de l'application des dispositions du Document de Doha, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, au partage des richesses, au cessez-le-feu permanent, aux arrangements finals en matière de sécurité et au processus de dialogue et de consultation interne (2016/17 : 75 % ; 2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 85 %)

Produits

- Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes de mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix
- Organisation de 4 réunions entre la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, sur la voie à suivre dans le processus de paix au Soudan
- Publication, par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la Commission de l'Union africaine, de 6 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de 2 réunions de la Commission de suivi du Document de Doha et de 1 réunion de la Commission conjointe du Document de Doha et établissement de rapports à leur intention
- Appui notamment technique et logistique en vue de la planification et du déroulement du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, dont 3 consultations avec la diaspora darfourienne et 4 consultations préliminaires avec les Darfouriens réfugiés au Tchad, 1 conférence pour les Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays frontaliers, ainsi qu'un dialogue final et des consultations finales sur le Darfour au niveau régional
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission du cessez-le-feu et des sous-commissions de secteurs afin d'examiner les questions liées à la violation des accords de paix et arrangements de sécurité applicables, de régler les différends entre les parties signataires et de relever les points à signaler à la Commission conjointe
- Facilitation de la participation des diverses parties prenantes au processus de paix par un soutien logistique au niveau des États et au niveau local, notamment le transport de personnel et la mise à disposition de lieux de réunion, pour les activités liées au processus de paix
- Organisation de 4 ateliers de formation de formateurs à l'intention de 20 organisations féminines de la société civile, sur la réconciliation, le règlement des conflits et la médiation, afin d'accroître la participation des femmes à tous les aspects du processus de paix.
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de consultations trimestrielles avec les organisations féminines de la société civile, sur l'application des dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à l'égalité des sexes
- Organisation de campagnes d'information destinées à mettre en avant les activités de la MINUAD en diffusant des documents d'information thématiques et des supports pédagogiques ou de communication porteurs de messages importants visant à susciter l'adhésion à l'exécution du mandat de l'Opération : 8 ateliers thématiques destinés aux déplacés, aux jeunes, aux associations de femmes et aux notables ; 5 débats sur les liens entre paix, sécurité et développement ; 10 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 10 manifestations sportives ; 10 concerts ; 3 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ; 8 célébrations de journées internationales des Nations Unies et 18 visites dans des écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD
- Campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération : 1 feuilleton radiophonique de 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes ; 8 émissions en direct sur la radio publique du Darfour, concernant les activités de la MINUAD ; 140 éditions de *UNAMID Today*, programme radiophonique de 30 minutes diffusé trois fois par semaine et présentant les activités de l'Opération et des reportages de société ; 120 éditions du magazine radiophonique *Yala Nebni Darfur* (« Construire le Darfour ») ; émission

mensuelle d'une heure sur les jeunes, les enfants et l'égalité des sexes ; 8 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération

- Produits multimédias, notamment sur support vidéo, photographique et papier : 1 documentaire vidéo de 15 minutes sur les efforts de reconfiguration de l'Opération ; 8 reportages de 2 à 3 minutes sur les activités de l'Opération, pour diffusion sur les réseaux sociaux et sur UNifeed ; 3 magazines présentant des informations et des reportages de société en rapport avec le mandat de l'Opération ; 2 magazines annuels illustrant l'activité des composantes militaire et de police ; 1 bande dessinée sur le mandat de l'Opération (format livret) ; 50 affiches et banderoles différentes présentant des questions de fond afin de mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération ; 4 brochures portant sur des questions de fond ; 10 000 exemplaires du calendrier 2019 en trois formats différents ; 3 grands projets photo, dont 1 exposition hors du Darfour ; et 1 publication photo
- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'information et communiqués de presse portant sur les faits nouveaux en rapport avec l'Opération) ; mise en ligne de nouveaux contenus sur le site Web externe de l'Opération et sur les réseaux sociaux en vue de mieux faire connaître les activités menées par les sections organiques dans le cadre du mandat de l'Opération, notamment le processus de médiation ; points de presse bimensuels ; diffusion quotidienne d'informations à l'intention des médias ou transmises par eux ; actualisation des informations sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour ; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix ; les Commissions sont totalement opérationnelles, dans les États du Darfour comme à Khartoum ; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements sur la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité ; l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour a la faculté et la volonté de mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties prenantes locales ; les négociations avec les parties non signataires du Document de Doha aboutissent ; et les fonds nécessaires sont débloqués, permettant ainsi la conclusion du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de médiation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	6	1	14	12	–	26
Postes proposés 2018/19	–	1	6	6	1	14	12	–	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	7	4	15	40	1	56
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	2	6	3	12	36	1	49
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(4)	–	(7)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total										
Effectif approuvé 2017/18	–	2	9	13	5	29	52	1	82	
Effectif proposé 2018/19 ^b	–	2	8	12	4	26	48	1	75	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(4)	–	(7)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Niveau maximum de l'effectif autorisé à compter du 31 décembre 2018.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes

Section de la communication et de l'information

63. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer six postes de la Section de la communication et de l'information à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération. Il est également proposé de transférer un poste de porte-parole (P-5) de la Section de la communication et de l'information au Bureau du Représentant spécial conjoint pour renforcer les capacités de communication directe et efficace de l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial conjoint, à l'appui de l'application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité.

Tableau 4

Changements proposés : appui au processus de médiation

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Section de la communication et de l'information	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint
	Suppression	(6)	1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Total		(7)		

Composante 2 : protection des civils

64. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans la zone d'opérations afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin au Darfour, en particulier dans la région du djebel Mara. Pour ce faire, plusieurs composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits de l'homme, neutralisation des explosifs et munitions, état de droit et gouvernance et stabilisation des communautés – devront mieux coordonner leurs activités.

65. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de protection des civils, l'Opération continuera de travailler en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cette stratégie reposera sur une approche globale à l'échelle de la mission en vue d'exécuter le mandat de protection des civils de l'Opération.

66. La MINUAD continuera de prêter son concours au système d'alerte et d'intervention rapides en matière de protection des civils afin de prévenir les menaces de violences physiques contre les civils, de les surveiller et d'y faire face. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle contribuera à protéger les civils en recensant les menaces, les vulnérabilités et les risques et hiérarchisera les mesures d'atténuation et d'intervention en fonction des besoins.

67. En outre, grâce aux échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies, les populations vulnérables et les autorités locales, l'Opération aidera à protéger les civils dans tous les secteurs en exploitant un système de surveillance opéré conjointement par des civils, des policiers et des militaires ; en créant un dispositif permettant d'examiner, d'évaluer et de signaler toutes les interventions effectuées pour protéger les civils ; en appuyant le processus de retour des populations déplacées. Par ailleurs, elle collaborera étroitement avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Darfour afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

68. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles, tenant compte de la réduction des effectifs militaires. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que l'action de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises et des organisations de renseignement, ainsi que celle du quartier général de l'Opération et des secteurs. Au cours de l'exercice, elle s'attachera tout particulièrement à mettre en place, au Groupement tactique du djebel Mara, une structure opérante de commandement et de contrôle et à mettre l'accent sur les méthodes traditionnelles de maintien de la paix dans cette région. Dans les autres régions, la composante militaire, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera de s'employer principalement à assurer le bon acheminement de l'aide humanitaire.

69. La composante police continuera de collaborer avec la composante militaire, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et la police soudanaise en vue d'assurer la protection physique des déplacés, des populations locales et du personnel humanitaire dans l'ensemble du Darfour. L'Opération s'emploiera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, à mettre en place une police de proximité et à favoriser le développement institutionnel de la police soudanaise – laquelle doit être en mesure d'assurer la sécurité dans les camps de déplacés et le long des itinéraires de migration – ainsi qu'à lancer des projets afin de donner aux déplacés et aux rapatriés des moyens de subsistance. Conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a appuyé l'adoption d'une double démarche axée à la fois sur les activités de maintien de la paix et sur les activités de stabilisation, la composante police effectuera ostensiblement, en concertation avec d'autres composantes, des patrouilles de prévention ciblées dans la région du djebel Mara, et elle interagira avec les déplacés et d'autres populations susceptibles de subir des violences afin de consolider les systèmes d'alerte rapide. Dans les autres régions, elle contribuera au

renforcement des capacités de la police soudanaise, dispensant pour cela une formation en matière de police de proximité.

70. L'Opération continuera de prêter son concours à la lutte antimines ; à cet effet, elle procédera à des opérations d'évaluation des risques liés aux explosifs dans l'ensemble du Darfour, y compris dans la région du djebel Mara. Les munitions non exposées trouvées à cette occasion seront neutralisées et les populations du Darfour, en particulier celles du djebel Mara et d'autres zones de retour, seront sensibilisées aux risques liés aux restes d'explosifs de guerre. L'Opération continuera également de fournir une assistance technique au Centre national de lutte antimines en vue de renforcer les capacités nationales de lutte antimines et ainsi d'aider le Centre à prendre en main l'enlèvement des restes explosifs de guerre et d'autres activités de lutte antimines. Les victimes de restes explosifs de guerre recevront un soutien sous forme de formation professionnelle et de ressources afin de pouvoir mener des activités génératrices de revenus.

71. La MINUAD continuera d'exécuter des activités de surveillance, d'enquête et de collecte d'informations, ainsi que de sensibilisation à certaines questions intéressant les droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et sexiste. Elle continuera également de veiller au respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, de soutenir les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs d'atteintes à ces droits, de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme des institutions publiques et des acteurs non étatiques et de contribuer aux travaux de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle continuera en outre de s'employer à intégrer les droits de l'homme aux aspects du processus de paix et des processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. Par ailleurs, elle maintiendra le dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et elle consultera les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Elle veillera également à ce que les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme figurent dans les projets d'appui aux entités et aux forces de sécurité non onusiennes.

72. L'Opération continuera à suivre l'application des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et à entretenir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter et à respecter des plans d'action, assortis d'un échéancier, visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. Le dialogue sera étendu aux dirigeants des groupes ethniques en vue de mettre en place de plans stratégiques locaux ayant pour objet de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits. L'Opération continuera de surveiller et de signaler de façon rapide, exacte, fiable et objective les violations commises contre des enfants par les parties au conflit. Elle continuera également de préconiser la prise en considération des questions relatives aux enfants dans les processus de paix, le cas échéant, et dans la planification du relèvement et de la reconstruction après un conflit, ainsi que dans les programmes y relatifs, dès qu'un accord de paix global aura été conclu et appliqué.

73. L'Opération continuera d'aider le Gouvernement soudanais à rétablir l'appareil de justice pénale dans les zones de retour des cinq États, en poursuivant les travaux déjà entrepris à cet égard dans les États du Darfour occidental, du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour central, dans le cadre des nouveaux programmes de stabilisation mis en place au niveau des États. Elle poursuivra ses efforts soutenus visant à renforcer la capacité des tribunaux ruraux de statuer sur les facteurs de conflit, notamment les litiges fonciers, en leur fournissant

un appui logistique à la construction d'infrastructures judiciaires et en organisant des sessions de formation à l'intention des juges et du personnel de l'administration judiciaire.

74. La MINUAD continuera d'appuyer le Tribunal spécial pour le Darfour et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour afin de lutter contre l'impunité et de promouvoir l'application du principe de responsabilité. Elle s'emploiera aussi à renforcer la capacité des organisations de la société civile de contrôler dans les procédures pénales le respect des normes internationales en matière de procès équitable en vue de leur transférer la charge de cette activité. Elle contribuera à combler le fort déficit infrastructurel du système pénitentiaire national, elle s'emploiera à renforcer les capacités de ce dernier, notamment en assurant la formation du personnel pénitentiaire, et elle aidera à définir des politiques supplémentaires visant à le rendre conforme aux normes internationales. Les graves lacunes des infrastructures judiciaires et pénitentiaires seront comblées au moyen d'activités menées au titre des programmes.

75. L'Opération s'emploiera à promouvoir l'état de droit dans la région du djebel Mara et à renforcer les institutions de justice pénale dans d'autres régions du Darfour, en collaboration avec les autorités judiciaires et pénitentiaires soudanaises. Elle poursuivra également ses efforts visant à obtenir l'appui des donateurs, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour que soit exécuté le programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour, qui permettra de traiter un large éventail de questions relatives à l'état de droit dans tous les États du Darfour.

76. L'Opération continuera de promouvoir l'égalité des sexes et s'emploiera à faciliter l'accès des femmes à la justice en menant des campagnes de sensibilisation à la protection physique des femmes et des enfants au Darfour. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également d'aider les autorités des États et les institutions de transition à tenir compte de la problématique femmes-hommes dans leurs politiques, programmes et lois, et elle renforcera les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour défendre et faire connaître les questions relatives à cette problématique au niveau tant des États que des collectivités locales.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour	<p>2.1.1 Diminution du nombre de décès de civils résultant de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2016/17 : 244 ; 2017/18 : 200 ; 2018/19 : 150)</p> <p>2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties belligérantes (2016/17 : 5 ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 10)</p> <p>2.1.3 Diminution du nombre de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2016/17 : 34 ; 2017/18 : 30 ; 2018/19 : 25)</p> <p>2.1.4 Nombre d'engins explosifs neutralisés dans tout le Darfour, en particulier dans la région du djebel Mara (2016/17 : 5 036 ; 2017/18 : 7 000 ; 2018/19 : 7 000)</p>

2.1.5 Nombre d'interventions en cas de problème lié aux engins explosifs grâce à des levées de terrain réalisées dans tout le Darfour, en particulier dans la région du djebel Mara et alentour (2016/17 : 268 ; 2017/18 : 280 ; 2018/19 : 200)

2.1.6 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et les zones de retour (2016/17 : 489 ; 2017/18 : 450 ; 2018/19 : 405)

Produits

- 985 500 jours-homme assurés par 32 compagnies de réserve du quartier général ou des secteurs prêtes à intervenir dans 19 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire (45 hommes par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations/base opérationnelle pendant 365 jours)
- 657 000 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité du site, fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio au quartier général et aux états-majors de secteur dans 19 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire (75 hommes par jour pendant 365 jours) et fournir des escortes logistiques et administratives (15 hommes par jour pendant 365 jours)
- 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserve du quartier général ou des secteurs prêtes à intervenir à la base opérationnelle temporaire de Golo (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 13 505 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 365 jours)
- 1 920 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport et les convois terrestres civils et militaires, et pour effectuer des patrouilles, des missions de reconnaissance et de contrôle (4 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- 100 375 jours-homme pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des déplacés et organiser des activités de police de proximité y relatives dans l'ensemble du Darfour (5 policiers par patrouille à raison de 55 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 256 960 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (64 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 365 jours)
- 128 480 jours-homme d'unités de police constituées pour offrir un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies et assurer la sécurité des installations de la MINUAD, des escortes de convois humanitaires et de la force d'intervention rapide dans tout le Darfour (32 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 365 jours)
- Organisation de 80 stages de formation à l'intention de 720 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à maintenir l'ordre dans les 5 États du Darfour (40 stages sur les tâches de la police de proximité à l'intention de 360 volontaires et 40 stages sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 360 autres)
- Organisation chaque mois de missions d'évaluation conjointes dans des zones sensibles, en collaboration avec les équipes intégrées de protection
- Évaluation des risques liés aux explosifs dans 200 zones soupçonnées d'être contaminées, notamment dans la région du djebel Mara
- Neutralisation de 7 000 engins explosifs dans tout le Darfour, notamment dans la région du djebel Mara

- Sensibilisation de 60 000 personnes dans tout le Darfour, en particulier dans la région du djebel Mara, aux risques liés aux restes explosifs de guerre
- Mise en place d'activités génératrices de revenus ciblant jusqu'à 50 victimes de restes explosifs de guerre
- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention des institutions nationales participant à la lutte antimines au Darfour afin de renforcer leur capacité de s'attaquer aux problèmes liés aux engins explosifs résiduels

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.2 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire	2.2.1 Augmentation du nombre de missions et de convois humanitaires escortés par la MINUAD (2016/17 : 674 ; 2017/18 : 420 ; 2018/19 : 440)

Produits

- 143 080 jours-homme de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi à raison de 7 convois par jour pendant 365 jours)
- Fourniture de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement
- Organisation de réunions mensuelles de coordination civilo-militaire de l'action humanitaire dans chaque État où la MINUAD assure l'escorte de partenaires humanitaires, et tenue de réunions trimestrielles conjointes avec le Groupe consultatif civilo-militaire au quartier général de l'Opération en vue de multiplier les échanges, d'intensifier la coordination et d'améliorer la planification de l'appui qu'offre l'Opération aux partenaires humanitaires, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.3 Renforcement de la protection physique des populations touchées par le conflit en prévenant les menaces imminentes pesant sur la protection et en y faisant face	2.3.1 Application effective de la stratégie de la MINUAD relative à la protection des civils

Produits

- Recensement des zones à haut risque de chaque secteur au moyen de l'examen et du remaniement des grilles de priorités en matière de protection des 5 secteurs et des priorités associées en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les plans d'action sectoriels
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de l'Opération et de réunions mensuelles des groupes mixtes de protection des secteurs en vue de prêter un appui et de donner des directives d'ordre stratégique et opérationnel concernant l'exécution de la stratégie de l'Opération en matière de protection des civils
- Organisation, dans des bases d'opérations, de missions mensuelles de suivi, d'évaluation et d'orientation concernant l'exécution de la stratégie de l'Opération en matière de protection des civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

2.4.1 Adoption, par le Gouvernement soudanais ou par les organes de contrôle ou les organes délibérants soudanais, de 2 stratégies de promotion et de défense des droits de l'homme au Darfour, y compris dans les domaines de la justice transitionnelle et des droits des femmes (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 2)

2.4.2 Fonctionnement efficace de la Commission nationale des droits de l'homme (2016/17 : une antenne de la Commission est ouverte au Darfour ; 2017/18 : l'antenne de la Commission au Darfour est pleinement opérationnelle ; 2018/19 : l'antenne de la Commission à El-Fasher soumet son rapport annuel sur la protection des droits de l'homme au Darfour)

2.4.3 Augmentation du nombre d'interventions du Gouvernement soudanais face aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Darfour (2016/17 : 32 ; 2017/18 : 38 ; 2018/19 : 50)

Produits

- Fourniture, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de conseils et d'un appui au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour et à la Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre de 1 réunion et de 1 atelier de formation
- Fourniture, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux comités des États concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leur programme de travail, les stratégies de prévention, la répression de la violence sexuelle et sexiste et le développement institutionnel, dans le cadre de 3 réunions et de 2 ateliers
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux assemblées législatives des États du Darfour concernant la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le cadre de 2 réunions et de 2 ateliers
- Organisation de 120 missions pour évaluer la situation des droits de l'homme et enquêter à ce sujet (75 missions d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales, et 50 missions de suivi afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés)
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité et d'œuvrer à la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile
- Organisation, en collaboration avec le HCDH, et à l'intention de procureurs, de juges, de professionnels de santé, de membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, de membres des mouvements armés et de représentants des organes ruraux ou traditionnels, de 6 stages de formation à l'administration de la justice afin de mieux faire connaître les normes internationales en matière de droits de l'homme et le principe de responsabilité
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, d'une assistance technique aux centres de formation de la police soudanaise et au centre de formation de la magistrature, dans le cadre de 1 atelier consacré à la promotion des droits de l'homme et au programme d'enseignement de ces centres en matière de droits de l'homme
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales et diffusion de supports d'information sur les droits de l'homme (prospectus, sacs et affiches), en vue de faire connaître à la société

civile et aux populations des 5 secteurs les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme

- Organisation, en collaboration avec le HCDH, de 2 ateliers à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités nationales afin de mieux faire connaître les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec ONU-Femmes, de 5 journées portes ouvertes (une par État) et d'une consultation pour l'ensemble du Darfour, en vue de donner aux Darfouriennes la possibilité de faire le point au niveau local, avec les autorités de l'État comme avec les représentants des organismes des Nations Unies, sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
- Fourniture, en collaboration avec l'équipe de pays, d'un appui à la réalisation de l'égalité des sexes, notamment dans le cadre de 10 ateliers de sensibilisation à la protection des droits des femmes et des filles organisés à l'intention des chefs traditionnels, et de 5 séances de formation à la prise en compte de la problématique femmes-hommes organisées à l'intention des responsables du Gouvernement en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Fourniture d'un appui à la mise en place de services d'accueil pour les femmes dans 10 commissariats de la police soudanaise dans la région du djebel Mara, afin de permettre aux victimes de violences sexuelles et sexistes de se faire connaître

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.5 Élimination progressive des violations graves perpétrées contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3)

2.5.2 Augmentation, au Darfour, du nombre de comités de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2016/17 : 45 ; 2017/18 : 33 ; 2018/19 : 34)

2.5.3 Augmentation du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux six violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2016/17 : 3 ; 2017/18 : 6 ; 2018/19 : 7)

Produits

- Organisation de 6 réunions avec des chefs de groupes ethniques en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans stratégiques locaux visant à prévenir et à faire cesser l'utilisation d'enfants dans les conflits intercommunautaires, et de prêter conseils et appui en la matière
- Organisation de 4 réunions avec des groupes armés en vue de les inciter à prendre des mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits intercommunautaires
- Organisation de 70 stages de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 800 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, volontaires affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance et interlocuteurs reconnus dans le domaine)

- Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation de la protection de l'enfance et le renforcement des capacités en la matière, et de 4 autres sur les violations graves perpétrées contre les enfants
- Organisation de 200 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés, afin de corroborer les allégations de violations graves perpétrées contre des enfants et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du dispositif d'observation et de communication de l'information afin de donner suite aux violations perpétrées contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir
- Organisation de 22 campagnes de sensibilisation auprès des populations locales sur le thème « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés et à l'enrôlement d'enfants comme combattants par les communautés dans les affrontements ethniques, et organisation de 7 sessions de formation sur la protection de l'enfance au profit de membres des forces armées et des groupes armés dans le cadre de la campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière, de sorte à améliorer les capacités et les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection du bien-être des enfants touchés par le conflit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour, notamment dans la région du djebel Mara, par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1 Augmentation du nombre de litiges civils réglés grâce à la médiation par des tribunaux ruraux, dans le respect des normes nationales et internationales (2016/17 : 95 ; 2017/18 : 125 ; 2018/19 : 200)

2.6.2 Nombre de politiques, de documents d'orientation et d'instructions permanentes élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et l'application du principe de responsabilité dans les prisons, en particulier dans les zones prioritaires, conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire au Darfour (2016/17 : 8 ; 2017/18 : 8 ; 2018/19 : 8)

2.6.3 Augmentation du nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles instructions permanentes de gestion et d'administration des prisons (2016/17 : 370 ; 2017/18 : 590 ; 2018/19 : 708)

2.6.4 Augmentation du nombre de policiers soudanais formés aux techniques modernes de police démocratique (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 030 ; 2018/19 : 1 050)

Produits

- Fourniture, dans le cadre de 4 réunions, de conseils aux présidents de juridiction, aux procureurs généraux et aux directeurs de prison de 4 États (Darfour septentrional, Darfour occidental, Darfour méridional et Darfour central) concernant le rétablissement de la chaîne de justice pénale et la stabilisation des communautés dans les zones de retour
- Organisation de 4 réunions avec le Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral sur l'application des réformes du système pénitentiaire dans les États du Darfour conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire au Darfour
- Organisation de 10 stages de formation (2 dans chacun des 5 États du Darfour), dont des séances à l'intention de 350 nouveaux agents du personnel pénitentiaire sur les fonctions pénitentiaires de base et une formation en cours d'emploi à l'intention de 298 agents déjà en poste, de 1 séance de formation à l'intention de 30 agents pénitentiaires sur la gestion de niveau intermédiaire et de 1 séance de formation des formateurs à l'intention de 30 agents pénitentiaires en vue de renforcer leurs capacités en matière de formation
- Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 100 juges de tribunaux ruraux, de 1 session de formation des formateurs à l'intention de 10 juges au sujet du manuel d'orientation sur les procédures civiles soudanaises destiné à faciliter la gestion des litiges fonciers par les tribunaux municipaux et ruraux et de 1 stage de formation sur la gestion des dossiers à l'intention de 10 membres du personnel administratif de l'appareil judiciaire
- Organisation de 1 atelier de renforcement des capacités sur 2 jours à l'intention de 20 procureurs spéciaux du Tribunal spécial pour le Darfour sur les normes internationales en matière de procès équitable, et de 1 atelier de 2 jours sur le suivi des procès à l'intention des organisations non gouvernementales nationales et des organisations de la société civile
- Organisation sur 2 jours de 1 atelier de renforcement des capacités sur l'amélioration des techniques d'enquête à l'intention de 75 participants, y compris des procureurs et des policiers, dans les 3 États du Darfour entourant la région du djebel Mara
- Organisation de 1 conférence des donateurs visant à mobiliser des ressources aux fins de l'exécution du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais
- Organisation de 4 réunions du comité directeur et de l'équipe technique du Programme conjoint pour l'état de droit au Darfour
- Fourniture d'une assistance logistique et technique aux fins de la construction et de l'amélioration d'infrastructures judiciaires, dont 8 prisons, 2 tribunaux ruraux et 2 bureaux de procureur
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 312 réunions de coordination des questions de sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 24 bases d'opérations et 2 bases opérationnelles temporaires
- Organisation de 12 ateliers : 4 à l'intention de 120 policiers soudanais, portant sur les tâches de police de proximité, l'intégration de la problématique femmes-hommes et l'appui aux agents de la force publique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ; 3 à l'intention de 90 volontaires affectés à la police de proximité, déplacés et chefs locaux, portant sur la mise en place d'activités de police de proximité, la violence sexuelle et sexiste et les droits de l'homme, l'objet étant de faire progresser la protection de la famille et de l'enfance au Darfour ; 5 à l'intention de 100 policiers soudanais, portant sur la diffusion des instructions permanentes

- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 3 séminaires à l'intention du groupe de la police soudanaise chargé de la protection des femmes au Darfour, portant sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes par les organes de la force publique
- Fourniture d'un appui à la création de 3 unités de protection de l'enfance et de la famille dans la police soudanaise en vue d'accroître la capacité de cette dernière de traiter les affaires de violence sexuelle et sexuelle
- Organisation de 34 stages de formation initiale et approfondie à l'intention de 1 050 policiers soudanais : 6 stages sur les droits de l'homme à l'intention de 210 policiers ; 5 stages sur la police de proximité à l'intention de 250 policiers ; 4 stages sur les compétences informatiques de base à l'intention de 80 policiers ; 2 stages sur les compétences informatiques avancées à l'intention de 20 policiers ; 2 stages sur les premiers secours à l'intention de 60 policiers ; 1 stage sur l'action antiémeute à l'intention de 100 policiers ; 3 stages sur les techniques avancées d'enquête criminelle à l'intention de 90 policiers ; 3 stages sur la protection des lieux de crime à l'intention de 60 policiers ; 2 stages d'apprentissage de l'anglais à l'intention de 60 policiers ; 2 stages consacrés aux enquêtes sur les conflits armés tribaux à l'intention de 50 policiers ; 2 stages sur la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 20 policiers ; 2 stages de formation des formateurs à l'intention de 50 policiers

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police maintiennent ceux-ci aux niveaux fixés dans les mémorandums d'accord afin de conserver les moyens militaires et policiers voulus ; le Gouvernement soudanais et les mouvements encore réticents à s'associer au processus de paix coopèrent pleinement avec la MINUAD et les partenaires humanitaires et leur garantissent un accès libre et sans entrave pour leur permettre de fournir une protection et des secours humanitaires aux populations touchées par le conflit ; les donateurs apportent aux organismes, fonds et programmes chargés des questions humanitaires et du développement l'appui dont ils ont besoin pour fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; le Gouvernement contribue à l'élimination des obstacles entravant l'accès aux sites où des violations des droits de l'homme ont été commises et facilite ce processus ; le Gouvernement continue de considérer la neutralisation des restes explosifs de guerre au Darfour comme une priorité, et le matériel, le personnel et les contractants circulent librement dans les zones contaminées, en particulier dans le djebel Mara et les zones de retour ; le Gouvernement est résolu à réformer les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire au Darfour et il est prêt à y consacrer les moyens budgétaires nécessaires ; les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent le financement nécessaire à l'exécution des programmes communs pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)

Catégorie	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2017/18	142
Effectif proposé 2018/19	142
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2017/18	8 593
Effectif proposé 2018/19	8 593
Variation nette	–

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2017/18									960
Effectif proposé 2018/19									960
Variation nette									–
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2017/18									1 540
Effectif proposé 2018/19									1 540
Variation nette									–
<i>V. Personnel fourni par les gouvernements</i>									
Effectif approuvé 2017/18									6
Effectif proposé 2018/19									6
Variation nette									–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>VI. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total sur le plan partiel</i>	<i>Personnel recruté des Nations Unies</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<i>Bureau du commandant de la force</i>									
Postes approuvés 2017/18	1	1	–	–	2	4	2	–	6
Postes proposés 2018/19	1	1	–	–	2	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Division de la police</i>									
Postes approuvés 2017/18	–	2	13	–	1	16	–	–	16
Postes proposés 2018/19	–	2	13	–	1	16	–	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Section de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire</i>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	10	1	17	14	–	31
Postes proposés 2018/19	–	1	5	10	1	17	14	–	31
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Groupe de la protection de l'enfance</i>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	–	3	6	–	9
Postes proposés 2018/19	–	–	2	1	–	3	6	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes</i>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	2	–	3	7	–	10
Postes proposés 2018/19	–	–	1	2	–	3	7	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total sur le plan partiel	recruté national ^a		
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2017/18	–	1	9	18	1	29	23	8	60
Postes proposés 2018/19	–	1	9	18	1	29	23	8	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	4	3	12	10	–	22
Postes proposés 2018/19	–	1	4	4	3	12	10	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	1	6	34	35	8	84	62	8	154
Postes proposés 2018/19	1	6	34	35	8	84	62	8	154
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2017/18									11 395
Effectif proposé 2018/19									11 395
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

77. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire au Darfour, l'Opération s'emploiera essentiellement à augmenter les moyens d'alerte rapide et d'échange d'informations, à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, à apporter son concours à des initiatives de médiation et de réconciliation cruciales sur le plan local et à renforcer les capacités des parties prenantes darfouriennes. Elle entend consolider les mécanismes traditionnels de réconciliation et appuyer les initiatives visant à promouvoir la coexistence pacifique et à encourager l'accès commun aux ressources naturelles. Elle compte mettre en place et mener à bien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, un cadre institutionnel destiné à remédier aux causes profondes du conflit. En outre, du fait de l'évolution du conflit et du retour dans leur région d'origine des personnes déplacées, l'Opération s'attachera de plus en plus à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à asseoir l'autorité de l'État afin d'instaurer une paix durable à l'échelon local.

78. L'Opération aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants des mouvements armés darfouriens signataires, dans le respect des arrangements définitifs en matière de sécurité arrêtés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout autre

accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix pourraient conclure. Elle poursuivra l'exécution de projets destinés aux jeunes à risque, l'objectif étant d'empêcher qu'ils soient recrutés par des groupes armés non étatiques et de réduire la violence au niveau local. Il s'agira de leur offrir des moyens de subsistance et des formations en cours d'emploi au moyen notamment de la mise en place d'une infrastructure qui contribue à la stabilisation des communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives entreprises par le Gouvernement soudanais dans les domaines de la sécurité et de la maîtrise des armements pour lutter contre la prolifération des armes dans l'ensemble du Darfour.

79. Les projets visant à stabiliser les communautés, exécutés depuis 2015 au profit des communautés dont les membres risquent de verser dans la violence armée et le banditisme, continueront d'avoir un effet prononcé sur les activités de médiation politique et de consolidation de la paix. La MINUAD continuera donc de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux à l'élaboration, à la conception, à l'exécution, au contrôle et à l'évaluation de projets de ce type visant à remédier aux causes profondes du conflit, comme à l'exécution d'activités de relèvement dans l'ensemble du Darfour. Ces dernières vont dans le sens des quatre piliers sur lesquels reposent les projets, à savoir : a) la sécurité des populations locales ; b) le renforcement des capacités des institutions darfouriennes ; c) la recherche de solutions durables pour les populations à risque ; d) un meilleur accès de ces populations aux services de base. En outre, elles s'inspireront des initiatives menées par le Gouvernement soudanais pour poursuivre le dialogue national associant toutes les parties – preuve de sa volonté d'ouverture vis-à-vis des groupes armés présents au Darfour et de son souci d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants – et elles les étayeront. Elles feront fond également sur les mesures que le Gouvernement a prises en faveur du retour librement consenti des déplacés dans leur localité d'origine, mesures qui tiennent compte de la nécessité de fournir aux populations locales des services de base et de mettre en place des infrastructures élémentaires pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties, à une plus forte implication des populations locales et à la consolidation de la paix (2016/17 : 34 ; 2017/18 : 28 ; 2018/19 : 26)

3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités conclus par les parties aux conflits intercommunautaires (2016/17 : 18 ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 21)

3.1.3 Mise en place de dispositifs formels de concertation en vue du règlement des conflits intercommunautaires (2016/17 : mise en place de dispositifs formels ; 2017/18 : renforcement des dispositifs de concertation mis en place au niveau des États et transposition aux localités ; 2018/19 : amélioration de la coordination des dispositifs de concertation)

3.1.4 Nombre de plans d'action, au niveau des États, visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 3 ; 2018/19 : 5)

Produits

- Organisation de 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation afin de faciliter la conclusion d'accords de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Organisation de 6 réunions avec la Commission vérité, justice et réconciliation pour l'aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 6 réunions avec la Commission foncière du Darfour sur l'occupation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux – tels que ceux qui s'exercent sur les terres communes à plusieurs tribus (hawakeer) et les routes de transhumance (masarat) – ainsi que sur la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour
- Animation de 10 réunions de concertation entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres administrations publiques compétentes, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 10 réunions d'information avec des agriculteurs et des pasteurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 10 réunions avec les comités de protection de l'agriculture, les comités pour la coexistence pacifique et les comités tribaux de médiation (ajaouid), là où il en existe, en vue d'apaiser les conflits et de veiller à l'application des accords de paix et de cessation des hostilités conclus à l'échelon local
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation afin de faire connaître, notamment auprès des jeunes, des femmes et des déplacés, la teneur des récents accords de paix conclus à l'échelon local
- Organisation de 20 réunions avec des dirigeants communautaires, des représentants de l'administration autochtone et les autorités gouvernementales compétentes pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local
- Organisation de 10 réunions à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des Darfouriens pour débattre du règlement des conflits au Darfour
- Fourniture de conseils techniques aux autorités locales, en collaboration avec l'équipe de pays, aux fins de la mise à jour, dans les États, des plans d'action visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires
- Organisation de 6 réunions avec les appareils de concertation des États, dans le cadre du bureau des walis, ainsi qu'avec les institutions gouvernementales compétentes, afin de remédier à la violence intercommunautaire et de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix
- Organisation de 6 ateliers de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, et de 6 séminaires sur la bonne gouvernance, à l'intention des parties prenantes locales – société civile, agents publics et autorités locales – en partenariat avec l'équipe de pays
- Organisation de 5 réunions avec l'administration traditionnelle pour plaider en faveur de la participation des femmes au mécanisme de réconciliation traditionnel.

Réalisations escomptées

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

Indicateurs de succès

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2016/17 : 2 255 ; 2017/18 : 2 500 ; 2018/19 : 2 800)

3.2.2 Augmentation du nombre d'habitants et d'ex-combattants participant, dans les localités, à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des projets de réinsertion (2016/17 : 4 279 ; 2017/18 : 6 000 ; 2018/19 : 6 500)

Produits

- Élaboration et exécution de projets de stabilisation des communautés visant à atténuer la violence armée, en collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, la jeunesse, les notables, les institutions compétentes et l'équipe de pays
- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'équipe de pays et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha
- Fourniture d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour ; et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Mobilisation des parties prenantes et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux autres parties intéressées, aux fins de l'exécution du programme de réduction des armes et munitions détenues par les civils mis en place par le Gouvernement

Facteurs externes

Le nombre de conflits intercommunautaires peut augmenter ou diminuer ; des civils peuvent être déplacés ; des accords de cessation des hostilités ou de paix doivent être signés et mis en œuvre par les parties au conflit ; l'appui logistique et les frais de déplacement des parties chargées de diffuser les messages de paix au niveau local à travers le Darfour dépendent de la disponibilité de fonds ; le Gouvernement soudanais veille ou non au bon fonctionnement de la Commission vérité, justice et réconciliation et des commissions foncières ainsi qu'à l'exécution de leurs activités ; les affrontements et la mort ou le déplacement de civils dépendent de facteurs et d'éléments complexes autres que les conflits intertribaux ; les différentes parties sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement est disposé à l'entériner ; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit doivent coopérer et contribuer au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des membres des mouvements armés signataires ; toutes les parties prenantes, notamment les responsables locaux, les jeunes, les groupes de femmes, les organisations non gouvernementales locales et les fonctionnaires gouvernementaux, doivent apporter leur soutien à la mise en œuvre des projets de stabilisation dans certaines communautés ; le Gouvernement soudanais s'engage à appliquer le plan d'action pour la sécurité des populations et la maîtrise des armements au Darfour ; des effectifs en tenue doivent être prévus pour assurer des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a / Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>national^a</i>	<i>Unies</i>	
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés									
Postes approuvés 2017/18	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Postes proposés 2018/19	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Effectif proposé 2018/19	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des Services généraux.

Composante 4 : appui

80. La composante appui est chargée de fournir à l'Opération un soutien rapide, efficace, efficient et judicieux, qui l'aidera à s'acquitter de son mandat ; à cet effet, elle exécutera les produits voulus, améliorera la qualité des services et gagnera en efficacité. Elle prêtera un appui à 142 observateurs militaires, 8 593 membres de contingents, 960 policiers des Nations Unies, 1 540 membres d'unités de police constituées, 713 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 822 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire, 128 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, gestion du personnel, gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services juridiques et de sécurité pour l'ensemble de l'Opération. Afin de faciliter les comparaisons et de veiller au respect du principe de responsabilité eu égard à l'exécution de ces services, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Prestation d'un appui rapide, efficace, efficient et responsable à l'Opération

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2016/17 : 63 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

4.1.2 Engagements d'exercices antérieurs annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 9,9 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 13,1 % ; 2017/18 : 11,5 % ± 2 % ; 2018/19 : 7 % ± 1 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 28 % ; 2017/18 : ≥ 33 % ou plus ; 2018/19 : ≥ 35 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 70 ; 2017/18 : ≤ 48 ; 2018/19 : ≤ 48)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2016/17 : 185 ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≥ 85 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)

4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 65 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2016/17 : 1 288 ; 2017/18 : ≥ 1 800 ; 2018/19 : ≥ 1 800)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison, la qualité et la gestion des stocks de rations (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de l'Opération, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et de l'approche définies par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne logistique

Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 21 appareils (4 avions et 17 hélicoptères)
- Exécution de 11 839 heures de vol prévues (9 919 heures par des prestataires privés et 1 920 heures par des prestataires militaires) pour tous les mouvements aériens : transport de passagers et de fret, patrouilles et missions d'observation, missions de recherche et sauvetage, ou encore évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne (21 appareils et 26 aérodromes et sites d'atterrissage)

Services budgétaires et financiers et communication de l'information

- Prestation, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires et financiers et communication de l'information ; le budget de l'Opération s'élève à 782,6 millions de dollars

Services au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines, dans la limite des pouvoirs délégués, pour un effectif maximal autorisé de 2 760 membres du personnel civil (713 membres recrutés sur le plan international, 1 822 membres recrutés sur le plan national, 97 titulaires de postes temporaires et 128 Volontaires des Nations Unies), notamment l'appui en ce qui concerne le traitement des demandes de remboursement, des prestations et avantages, les déplacements, le recrutement, la gestion des postes, la préparation des budgets, la formation et la gestion de la performance du personnel

Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie

- Entretien et réparation de 114 installations de la Mission sur 30 sites
- Exécution de 9 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 1 384 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien des installations de traitement et d'approvisionnement en eau appartenant à l'ONU, dont 133 stations de traitement des eaux et des déchets et 90 forages
- Gestion des déchets (collecte et élimination des déchets liquides et solides) sur 114 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 38,9 millions de litres d'essence (10,2 millions pour les opérations aériennes, 4,5 millions pour les transports terrestres et 24,2 millions pour les groupes électrogènes) et de carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage

Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 4 368 radios portatives, de 1 910 radios mobiles pour véhicules et de 34 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de trois sites de production radiophonique

- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données (3 stations terrestres, 58 microterminaux VSAT, 133 centraux téléphoniques et 123 liaisons hertziennes), et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile
- Fourniture de 3 875 ordinateurs et de 705 imprimantes pour un effectif moyen de 4 045 membres du personnel civil et en tenue, et services d'appui y afférent, auxquels s'ajoutent 480 ordinateurs et 55 imprimantes installés, l'objet étant d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Prestation de services d'appui et de maintenance pour 40 réseaux locaux et réseaux étendus, sur 103 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur 493 180 km² et mise à jour des coupes cartographiques, topographiques et thématiques, et production de 4 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (4 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau II) et appui aux installations appartenant aux contingents (37 dispensaires et équipes médicales de l'avant de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) sur 23 sites, et suivi des relations contractuelles établies avec 4 centres médicaux
- Entretien de dispositifs d'évacuation médicale vers 4 hôpitaux de niveau IV dans 4 sites en dehors de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture de services d'appui à la gestion de la chaîne d'approvisionnement : planification et recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de marchandises d'une valeur estimée à 101,9 millions de dollars ; réception, gestion et distribution ultérieure, dans la zone de la Mission de marchandises, d'un volume maximal de 8 856 tonnes ; gestion, tenue et présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements en dessous du seuil fixés, d'un coût historique total de 950,0 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 11 235 militaires et policiers (142 observateurs militaires, 285 officiers d'état-major, 8 308 membres des contingents, 960 membres de la Police des Nations Unies et 1 540 membres d'unités de police constituées) et de 6 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents ainsi que du respect de l'obligation de soutien logistique autonome, pour 30 unités militaires et de police constituées, et communication de l'information y relative
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 9 930 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes de remboursement, y compris des frais des voyages autorisés et des voyages liés aux avantages du personnel, pour un effectif moyen de 10 995 militaires et policiers et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 823 véhicules appartenant à l'ONU (878 véhicules légers, 452 véhicules à usage spécial, 13 ambulances, 26 véhicules blindés et 454 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), grâce à 8 principaux ateliers militaires et 23 ateliers de réparation répartis sur 28 sites, et fourniture de services de navette et de transport

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission
- Protection rapprochée des hauts responsables de la mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris dans 462 logements
- Organisation de 6 325 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, d'une initiation aux questions de sécurité, d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de centres proposant des services confidentiels de consultation et de dépistage du VIH, et exécution de programmes de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de la mission ; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra avoir lieu.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires	Unies	
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	10	12	29	32	5	66
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	6	9	10	26	29	5	60
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(3)	–	(6)
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	17	15	81	114	308	36	458
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	17	15	74	107	271	24	402
Variation nette	–	–	–	–	(7)	(7)	(37)	(12)	(56)
Pilier Services									
Postes approuvés 2017/18	–	1	14	29	103	147	667	52	866

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Total partiel</i>		<i>Volontaires</i>	<i>Unies</i>	
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	13	26	87	127	581	47	755
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(16)	(20)	(86)	(5)	(111)
Emplois de temporaire approuvés ^c 2017/18	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Emplois de temporaire proposés ^c 2018/19	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (pilier Services)									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	14	30	118	163	748	52	963
Effectif proposé 2018/19 ^b	–	1	13	27	102	143	662	47	852
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(16)	(20)	(86)	(5)	(111)
Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	1	7	6	75	89	165	23	277
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	7	6	67	81	155	21	257
Variation nette	–	–	–	–	(8)	(8)	(10)	(2)	(20)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	10	98	113	434	–	547
Postes proposés 2018/19 ^b	–	–	5	10	98	113	341	–	454
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(93)	–	(93)
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	5	1	9	7	–	16
Postes proposés 2018/19	–	–	3	5	1	9	7	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Appui)									
Postes approuvés 2017/18	–	4	53	75	370	502	1 619	116	2 237
Postes proposés 2018/19 ^b	–	4	52	71	337	464	1 390	97	1 951
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(33)	(38)	(229)	(19)	(286)
Total partiel (Appui)									
Emplois de temporaire approuvés ^c 2017/18	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Emplois de temporaire proposés ^c 2018/19	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Appui)									
Effectif approuvé 2017/18	–	4	53	76	385	518	1 700	116	2 334

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Effectif proposé 2018/19 ^b	–	4	52	72	352	480	1 471	97	2 048
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(33)	(38)	(229)	(19)	(286)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Niveau maximum de l'effectif autorisé à compter du 31 décembre 2018.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 38 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 229 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 19 emplois de temporaire

81. Les prévisions de dépenses en matière d'appui tiennent compte des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, notamment la suppression de 286 postes et emplois de temporaire.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes

82. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer six postes au Bureau du Directeur de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 8

Changements proposés : Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Suppression	(1)	Administrateur recruté sur le plan national	
Groupe de la gestion des contrats	Suppression	(1)	Agent du Service mobile	
Centre intégré de formation du personnel des missions	Suppression	(4)	1 P-3, 1 SM, 1 AN et 1 GN	
Total		(6)		

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 37 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 12 emplois de temporaire

83. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 56 postes et emplois de temporaire au

Bureau du Directeur de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 9

Changements proposés : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion des ressources humaines	Suppression	(6)	2 SM et 4 GN	
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Suppression	(5)	2 AN, 2 GN et 1 VNU	
Groupe de la gestion des conférences et de la traduction	Suppression	(23)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Suppression	(22)	5 SM, 6 GN et 11 VNU	
Total		(56)		

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 20 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 86 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes

84. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 111 postes et emplois de temporaire pour ce qui est du Pilier Services, à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

85. Au Groupe de la gestion des installations, il est proposé de maintenir, pour l'exercice 2018/19, 97 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), étant donné que l'Opération n'a pas été en mesure d'externaliser les fonctions de gestion des installations comme il était prévu. Pendant l'exercice, le Groupe sera composé des postes suivants : 1 poste de P-3, 15 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 80 emplois d'agent du Service mobile financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 10

Changements proposés : Pilier Services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des transports	Suppression	(37)	4 SM et 33 GN	
Section du génie	Suppression	(63)	1 P-4, 1 P-3, 6 SM, 50 GN et 5 VNU	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des services essentiels	Suppression	(11)	2 P-3, 6 SM et 3 GN	
Total		(111)		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 emplois de temporaire

86. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 20 postes et emplois de temporaire pour ce qui est de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 11

Changements proposés : gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	Suppression	(5)	Agents du Service mobile	
Section du contrôle des mouvements	Suppression	(3)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat	Suppression	(1)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
Groupe de la gestion intégrée des stocks	Suppression	(11)	3 SM, 6 GN et 2 VNU	
Total		(20)		

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 93 postes

87. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 93 postes à la Section de la sécurité et de la sûreté à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 12
Changements proposés : Section de la sécurité et de la sûreté

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sécurité et de la sûreté	Suppression	(93)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Total		(93)		

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 555,2	5 417,0	5 438,5	21,5	0,4
Contingents	426 758,2	375 262,8	279 661,3	(95 601,5)	(25,5)
Police des Nations Unies	67 064,3	48 080,3	42 986,4	(5 093,9)	(10,6)
Unités de police constituées	58 331,6	57 553,3	51 398,1	(6 155,2)	(10,7)
Total partiel	558 709,3	486 313,4	379 484,3	(106 829,1)	(22,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	163 052,9	153 045,4	139 456,8	(13 588,6)	(8,9)
Personnel recruté sur le plan national	76 947,1	79 777,5	68 685,9	(11 091,6)	(13,9)
Volontaires des Nations Unies	7 536,3	5 356,4	5 277,7	(78,7)	(1,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 609,6	5 812,0	5 669,3	(142,7)	(2,5)
Personnel fourni par des gouvernements	60,9	278,7	278,7	–	–
Total partiel	253 206,8	244 270,0	219 368,4	(24 901,6)	(10,2)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	91,3	233,0	56,8	(176,2)	(75,6)
Voyages	4 523,4	2 851,7	3 056,9	205,2	7,2
Installations et infrastructures	58 368,7	53 276,6 ^a	51 120,1	(2 156,5)	(4,0)
Transports terrestres	11 370,0	7 793,7	7 336,4	(457,3)	(5,9)
Opérations aériennes	73 754,5	65 588,2	65 333,6	(254,6)	(0,4)
Opérations maritimes ou fluviales	606,7	–	–	–	–
Communications et informatique	29 673,8	19 962,2 ^b	19 920,7	(41,5)	(0,2)
Santé	1 205,4	946,0	927,2	(18,8)	(2,0)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	34 814,5	29 706,4 ^c	35 986,1	6 279,7	21,1
Projets à effet rapide	1 810,4	–	–	–	–
Total partiel	216 218,8	180 357,8	183 737,8	3 380,0	1,9
Montant brut	1 028 134,9	910 941,2	782 590,5	(128 350,7)	(14,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 926,9	24 164,6	21 772,4	(2 392,2)	(9,9)
Montant net	1 004 208,0	886 776,6	760 818,1	(125 958,5)	(14,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 028 134,9	910 941,2	782 590,5	(128 350,7)	(14,1)

^a Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 52 949 100 dollars. Il y a été ajouté 327 500 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 30 033 900 dollars. Le montant de 327 500 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

88. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	2 551,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 551,3

^a Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (863 000 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage et les droits d'embarquement et de débarquement (1 322 400 dollars) ainsi que les droits d'immatriculation des véhicules (365 900 dollars).

C. Gains d'efficience

89. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	3 067,2	L'achat de 15 groupes électrogènes industriels contribuera à réduire la consommation de carburants ainsi que les besoins en pièces de rechange et en main-d'œuvre, en permettant une utilisation synchronisée et automatisée.
Total	3 067,2	

D. Taux de vacance

90. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8,2	1,0	17,0
Contingents	13,3	1,0	2,0
Police des Nations Unies	7,9	1,0	2,0
Unités de police constituées	(1,0)	1,0	2,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,0	11,5	7,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	21,3	14,9	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,3	3,6	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	22,1	25,0	10,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	5,9	7,0	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,5	4,0	4,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	1,0	1,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

91. Les prévisions relatives aux taux de vacance sont fondées sur l'expérience acquise et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. S'agissant des militaires et du personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte de la configuration effective des rythmes de déploiements observés récemment ainsi que de la réduction de l'effectif autorisé d'agents en tenue, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le personnel civil, les prévisions concernant les taux de vacance ont été établis sur la base des taux de vacance plus anciens, des tendances actuelles en matière d'occupation des postes et des situations auxquelles l'Opération s'attend à être confrontée au cours de l'exercice, notamment la réduction prévue des effectifs, résultant de l'examen des besoins en personnel civil.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

92. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 104 751 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	47 875,8	12 345,1	60 220,9
Soutien logistique autonome	38 589,3	5 941,0	44 530,3
Total	86 465,1	18 286,1	104 751,2
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2017	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2017	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} juillet 2017	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

F. Formation

93. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	6,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	745,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	546,1
Total	1 298,0

94. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	222	328	193	346	782	463	3	525	43
Formation externe ^a	245	160	174	135	97	66	65	35	41
Total	467	488	367	481	879	529	68	560	84

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies, hors de la zone de la Mission.

95. Au cours de l'exercice 2018/19, des formations seront dispensées aux agents recrutés sur les plans international et national ainsi qu'aux militaires et au personnel de police afin de perfectionner diverses compétences professionnelles et techniques dans des domaines tels que l'amélioration des méthodes de gestion, la sécurité, la gestion des achats et du matériel ainsi que les finances et le budget.

G. Services de détection des mines et de déminage

96. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	8 246,5

97. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux agents recrutés sur les plans international et national (2 614 100 dollars) ; aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (4 608 300 dollars) ; au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (402 700 dollars). Le solde, à savoir 621 400 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

H. Autres activités de programme

98. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Projets de stabilisation des communautés	4 500,0
Activités de consolidation de la paix	811,0
Activités en lien avec l'état de droit	500,0
Total	5 811,0

99. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2018/19 prévoit un crédit de 5 811 000 dollars destiné à permettre d'autres activités de programme, dont : a) des projets de stabilisation des communautés, en soutien notamment des initiatives relatives au contrôle des armes, prévoyant des dispositifs d'appui à la réinsertion, notamment aux activités rémunératrices et à la formation professionnelle, tels que la construction d'infrastructures collectives (4 500 000 dollars) ; b) des activités de consolidation de la paix, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, en ce qui concerne la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires, la prestation d'une aide au renforcement des capacités destinée à la police soudanaise et à l'initiative de police de proximité mise en place par le Gouvernement soudanais, la fourniture d'un appui aux acteurs de la justice pénale et le renforcement des mécanismes encourageant l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes au Darfour (811 000 dollars) ; c) des activités en lien avec l'état de droit visant à appuyer le rétablissement des institutions pénales dans les zones de retour, à renforcer les capacités des tribunaux ruraux pour le traitement des litiges fonciers et d'autres facteurs de conflit, et à promouvoir l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, moyennant une assistance au Tribunal spécial et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. À cet égard, la Mission offrira aux principales institutions judiciaires et pénitentiaires un soutien au renforcement des capacités et à l'infrastructure et un soutien logistique dans des zones prioritaires déterminées des cinq États du Darfour, notamment la zone du Jebel Marra (500 000 dollars).

III. Analyse des variations¹

100. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(95 601,5)	(25,5 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

101. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due au rapatriement, au cours de l'exercice 2017/18, de six unités d'infanterie et d'une unité médicale, dans le cadre de la restructuration de l'Opération. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé des contingents de la Mission de 15 698 à 8 593 militaires d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. L'effectif maximum autorisé de 8 593 militaires s'applique également pour l'exercice 2018/19.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(5 093,9)	(10,6 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

102. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due au rapatriement, au cours de l'exercice 2017/18, de membres de la Police des Nations Unies, dans le cadre de la restructuration de l'Opération. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé du personnel de police de 1 583 à 960 agents d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. L'effectif maximum autorisé de 960 membres de la Police des Nations Unies s'applique également pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(6 155,2)	(10,7 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

103. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le rapatriement de deux unités de police constituées comprenant au plus 140 hommes chacune, dans le cadre de la restructuration de l'Opération. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé du personnel des unités de police constituées de 1 860 à 1 540 agents d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. L'effectif maximum autorisé de 1 540 membres d'unités de police constituées s'applique également pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(13 588,6)	(8,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

104. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la suppression de 129 postes soumis à recrutement international au cours de l'exercice 2017/18 et à la suppression proposée de 40 autres postes soumis à recrutement international, qui prendra effet le 31 décembre 2018, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(11 091,6)	(13,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

105. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la suppression, au cours de l'exercice 2017/18, de 49 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 367 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et à la suppression proposée de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 229 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui prendra effet le 31 décembre 2018, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(142,7)	(2,5 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

106. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la baisse des coûts salariaux et à la réduction des dépenses communes de personnel afférentes aux emplois soumis à recrutement international financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(176,2)	(75,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la comptabilisation des dépenses afférentes à la contribution de l'Opération au Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques à la rubrique Installations et infrastructures pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(205,2)	(7,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique essentiellement par les crédits plus importants à prévoir pour les voyages effectués au titre des services d'appui de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(2 156,5)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par : a) des prévisions de dépenses à la baisse pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation ; b) des prévisions en baisse pour ce qui est de l'acquisition de matériel d'épuration des eaux et de distribution du carburant, compte tenu des stocks disponibles de ce matériel ; c) la révision à la baisse des prévisions de dépenses liées aux services d'entretien en raison de la fermeture de 11 bases d'opérations ou camps pendant l'exercice 2017/18. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'achat prévu de systèmes de vidéosurveillance visant à renforcer la sécurité et la sûreté, et le coût accru des carburants et lubrifiants, lié à la hausse prévue du prix du litre de carburant (chiffré à 0,93 dollar pour l'exercice 2018/19, contre 0,91 dollar en 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(457,3)	(5,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

110. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la baisse prévue du coût des carburants et lubrifiants, due à la réduction des frais de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(254,6)	(0,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

111. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le fait que le crédit non renouvelable ouvert au titre du budget approuvé de la Mission pour l'exercice 2017/18 aux fins de l'achat de deux nouveaux escaliers intégrés motorisés en remplacement de modèles vieillissants ou endommagés, ne figure pas dans le projet de budget de la mission pour 2018/19. Cette diminution est également due à une réduction de la contribution de l'Opération au titre de la maintenance et du perfectionnement du module de gestion de l'information relative aux transports aériens.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(6 279,7)	(21,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

112. L'augmentation des prévisions de dépenses est due essentiellement à une provision visant à couvrir le passif éventuel, en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du fret et des coûts connexes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

113. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 782 590 500 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, à raison de 65 215 875 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/259, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte

Au cours des cinq derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé plus de 170 postes soumis à recrutement international en postes faisant l'objet d'un recrutement national, dont des postes d'agent du Service mobile, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à réaliser des

*Décision ou demande**Mesures prises*

que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein

économies. Au cours de l'exercice 2017/18, elle a transformé sur ce modèle 26 postes et emplois de temporaire, dont 20 postes d'agent du Service mobile.

Malgré les efforts déployés par l'Opération pour pourvoir les postes vacants, les retards ou refus de délivrance de visas aux candidats sélectionnés n'ont cessé d'allonger les délais de recrutement.

L'Opération soutient cette initiative et, dans ce cadre, le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes relève du Représentant spécial conjoint.

La MINUAD a fait d'importants efforts pour accroître le nombre de candidates à des postes de haut niveau (P-5 et au-dessus) au sein de l'Opération. À cet égard, le pourcentage de femmes en poste aux échelons supérieurs est passé de 16 % au 30 juin 2016 à 21 % au 30 juin 2017. L'Opération continuera de s'efforcer d'accroître la représentation des femmes tant aux postes de haut niveau que dans l'ensemble de ses effectifs en général.

L'Opération soutient cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle a également participé au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger

respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

les aquifères ainsi qu'à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie. De plus, elle s'attelle actuellement à un programme de tri sélectif et de compostage des déchets.

Dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19, la MINUAD a également proposé la mise en place progressive de capacités de production d'énergie solaire. En outre, l'Opération a planté plus de 350 000 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l'environnement et poursuivra son action par la plantation de jeunes plants et le repeuplement végétal des aires de loisirs.

L'Opération veille à ce que le principe « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit respecté pour tous les cas de blessures ou de traumatismes, et assure également le renforcement des capacités, la formation et l'éducation, selon les besoins.

La MINUAD confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations recueillies.

Aucun plan pluriannuel ne figure dans le projet de budget de l'Opération pour l'exercice 2018/19.

Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, constitué au cours de l'exercice 2015/16, est chargé de planifier, contrôler et suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. L'une de ses fonctions principales consiste à vérifier les stocks avant tout nouvel achat. Le Chef du Groupe est le responsable désigné chargé de la mise en œuvre de cette politique et d'autres politiques connexes visant à éviter les achats inutiles.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82)

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). En outre, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement. Pour l'exercice en cours, l'Opération évalue dans quelle mesure le marché local peut fournir certains biens et services, et elle a engagé des sous-traitants locaux pour la construction de systèmes gravitaires d'adduction d'eau, de décharges et de sites d'élimination des déchets.

L'Opération continue de mettre à profit autant que possible le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour tout ce qui touche aux achats.

Les mesures ci-après ont déjà été mises en place pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation : a) dans le cadre des réunions d'information de routine organisées à l'intention des membres des équipages arrivant dans l'Opération, la MINUAD fait le point sur les conditions de sécurité dans la zone de la mission ; b) la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUAD fournit chaque jour à la Section des transports aériens une évaluation des menaces contre les transports aériens ; c) la réunion d'information quotidienne à l'intention des membres des équipages comprend l'évaluation des menaces contre les transports aériens et un exposé sur la gestion des risques liés aux transports aériens ; d) sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces contre les transports aériens et à chaque fois que cela est indiqué, la Section des transports aériens peut demander que des forces de protection terrestres soient déployées sur certains sites d'atterrissage ou que des dispositions spéciales soient prises auprès du Gouvernement soudanais.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82, seront exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport (A/70/729), à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général

*Décision ou demande**Mesures prises*

d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif (A/70/742) et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour

(A/72/636 et résolution 72/259 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité considère que des incertitudes subsistent quant au rythme de la réduction des effectifs et au nombre de membres du personnel civil qui seront en poste à la fin de l'exercice budgétaire 2017/18 et compte que : a) il sera rendu compte des réductions d'effectifs réelles et des dépenses correspondantes dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2017/18 ; et b) les effectifs réels du personnel civil pendant l'exercice 2017/18 serviront de données de référence pour les changements proposés à l'avenir concernant ce personnel, de telle sorte que les prévisions en la matière soient calculées avec précision dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19 (par. 25).

Le Comité recommande également que le Secrétaire général indique la ventilation des coûts afférents au maintien d'un bureau de la MINUAD à Addis-Abeba, y compris les dépenses de personnel, dans le prochain rapport sur le budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 (par. 34).

Le budget révisé définitif de la MINUAD pour l'exercice 2017/18, tel qu'il a été approuvé, comportait une réduction nette de 563 postes occupés par du personnel civil, avec suppression de 584 postes permanents et emplois de temporaires et création de 21 postes. Les 584 suppressions de postes et d'emplois de temporaire sont conduites en deux phases. La première phase a débouché sur la suppression, à compter du 31 décembre 2017, de 426 postes permanents et emplois de temporaire et la seconde aboutira au 30 juin 2018 à la suppression de 158 postes et emplois de temporaire.

Les effectifs définitifs approuvés pour l'exercice 2017/18 ont servi de données de référence pour les changements qu'il est proposé d'apporter concernant ce personnel et les prévisions de dépenses du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19.

Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination sis à Addis-Abeba a été supprimé durant l'exercice 2017/18. Un agent des services généraux recruté sur le plan national travaille pour le compte de l'Opération au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Il n'a pas encore été conclu d'accord de partage de locaux avec le Département paix et sécurité de l'Union africaine.

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif constate que l'emplacement géographique des différents bureaux et de leur personnel n'est pas indiqué et compte que cette information, notamment en ce qui concerne le personnel en poste à Addis-Abeba, par exemple, ou en tout autre lieu, sera systématiquement fournie dans les organigrammes annexés aux futurs rapports sur le budget de la MINUAD (par. 35).

Comme les années précédentes, le Comité consultatif continue de s'interroger sur la nécessité d'organiser des voyages distincts lorsque la destination et les objectifs sont identiques. Il estime qu'il est possible de combiner certaines réunions en prévoyant à l'avance les aspects opérationnels et logistiques, et compte que les mesures qui s'imposent seront prises pour faire en sorte qu'à l'avenir, les tarifs soient précis et constants et les informations communiquées soient fiables (par. 40).

Le Comité consultatif reste préoccupé par le fait que les initiatives de la MINUAD dans le domaine de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la production d'énergie solaire, progressent toujours lentement et en restent pour la plupart au stade de la planification. Le Comité rappelle qu'il a à plusieurs reprises demandé instamment à l'Opération d'intensifier ses efforts dans le domaine et de privilégier les sources d'énergie renouvelables afin d'éviter autant que possible d'utiliser du matériel fonctionnant avec des combustibles fossiles, notamment des générateurs. En outre, il souligne à nouveau que les efforts visant à atténuer l'empreinte environnementale globale de la MINUAD doivent être intensifiés, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286 (par. 49).

Mesures prises

Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 comporte des organigrammes précisant séparément l'emplacement géographique des différents bureaux situés en dehors du Darfour et de leur personnel.

La MINUAD confirme que tout continue d'être mis en œuvre pour rationaliser les dépenses consacrées aux voyages, notamment en recourant à la visioconférence et en limitant le nombre des voyages prévus vers une même destination grâce à l'organisation groupée des réunions, dans la mesure du possible. Cela n'est pas toujours possible, cependant, les réunions étant programmées avec différents interlocuteurs à différents moments de l'année.

L'Opération continue de privilégier les sources d'énergie renouvelables et compte installer des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire en différents endroits de son quartier général de El-Fasher pendant les exercices 2017/18 et 2018/19. Elle prévoit également d'installer à plusieurs endroits des systèmes de pompage de l'eau fonctionnant à l'énergie solaire et de mettre en place de nouveaux sites d'élimination des déchets afin de réduire son empreinte écologique.

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Mesures prises

La plupart des postes restés vacants pendant au moins deux ans ont été supprimés au cours de l'exercice budgétaire 2017/18. L'Opération continuera de passer en revue ses postes vacants, notamment ceux qui le sont depuis au moins deux ans, au moment de l'examen de ses besoins en personnel.

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

L'Opération n'a pas l'intention d'acquérir de véhicules légers pendant l'exercice 2018/19, y compris des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes ;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe ;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau ;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées ;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

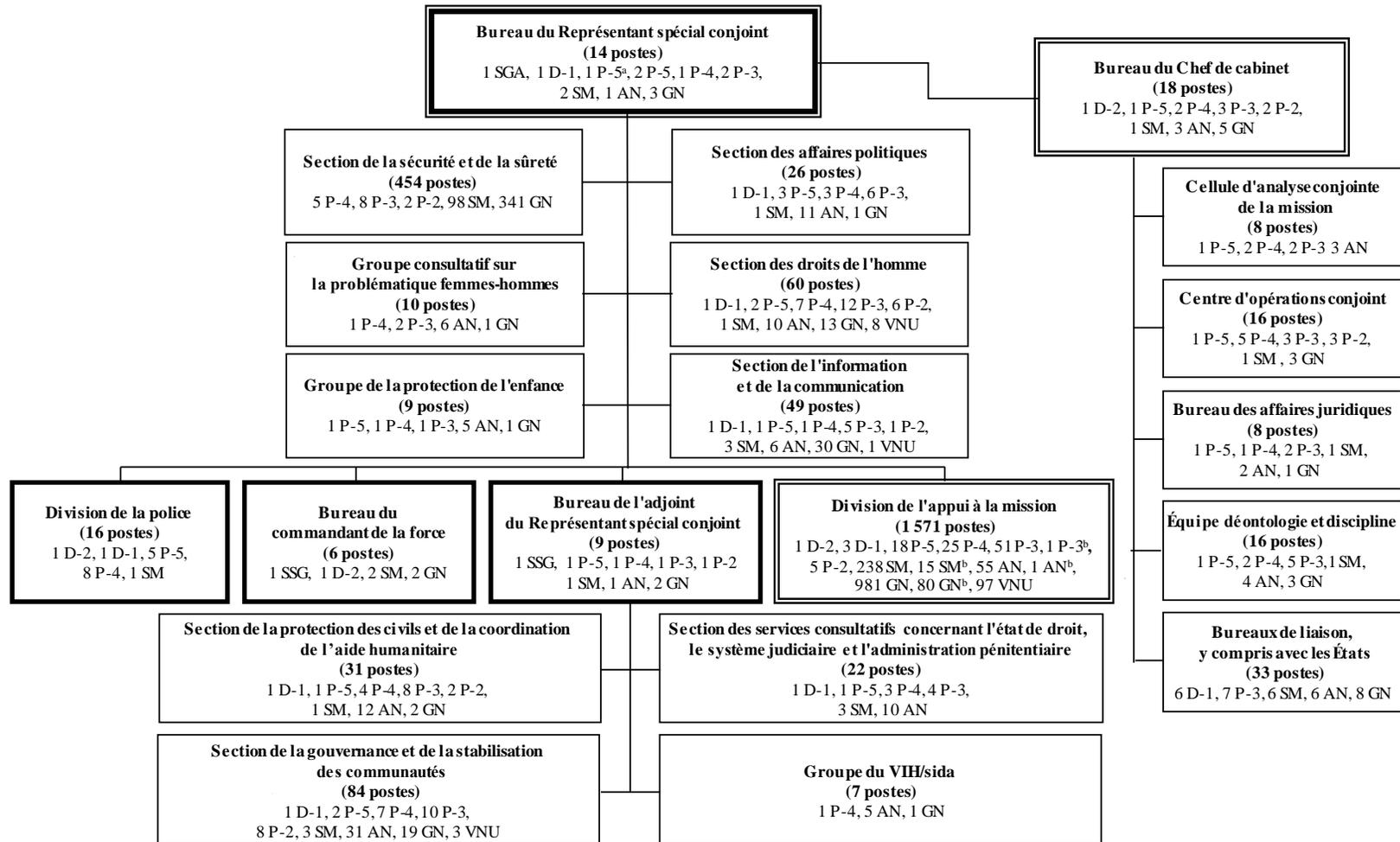
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs, vue d'ensemble (2 467 postes)



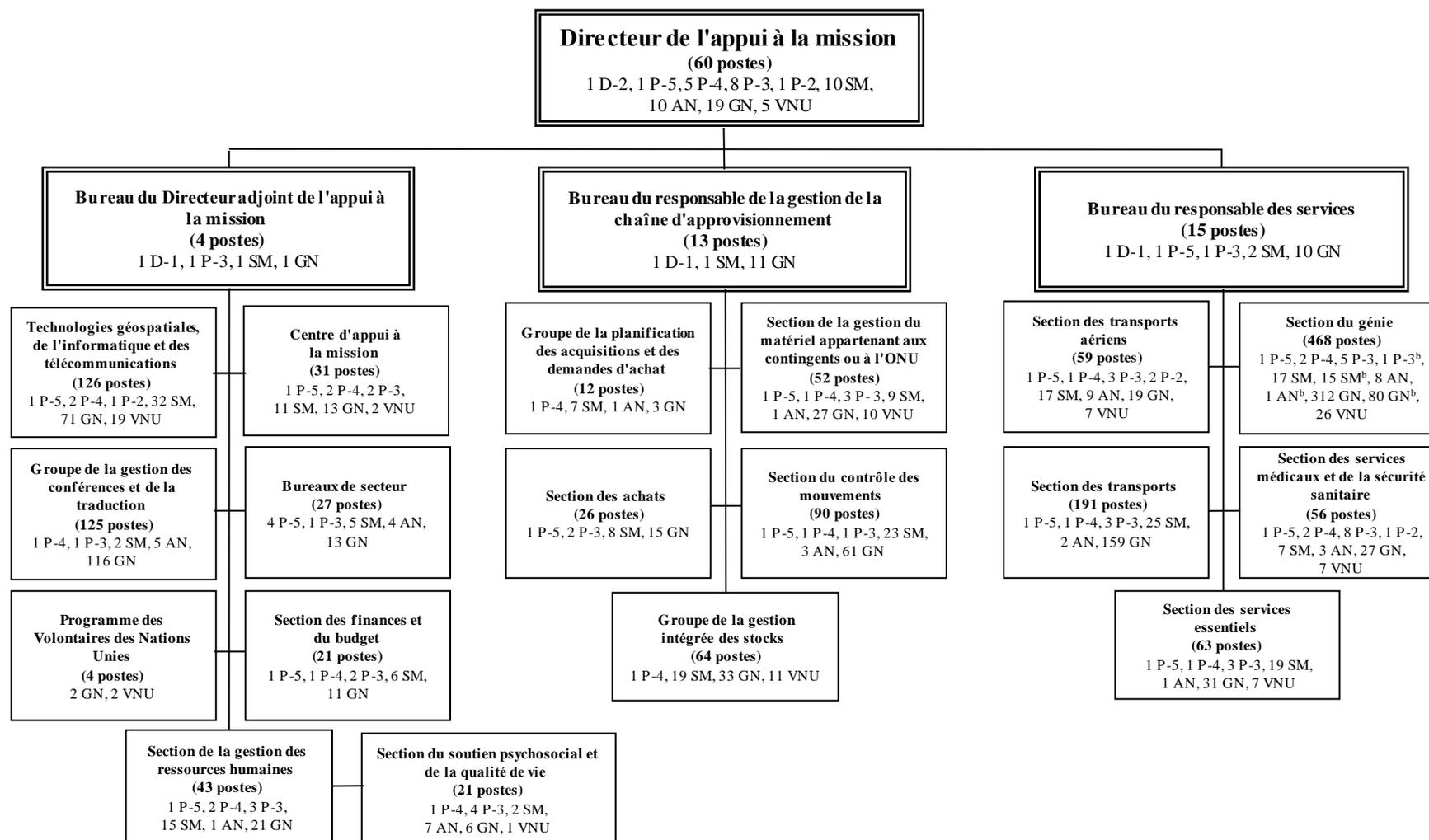
Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint ; SSG, Sous-Secrétaire général ; SM, Agent du Service mobile ; GN, Agent des Services généraux recruté sur le plan national ; AN, Administrateur recruté sur le plan national ; VNU, Volontaires des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Transfert.

B. Appui à la mission

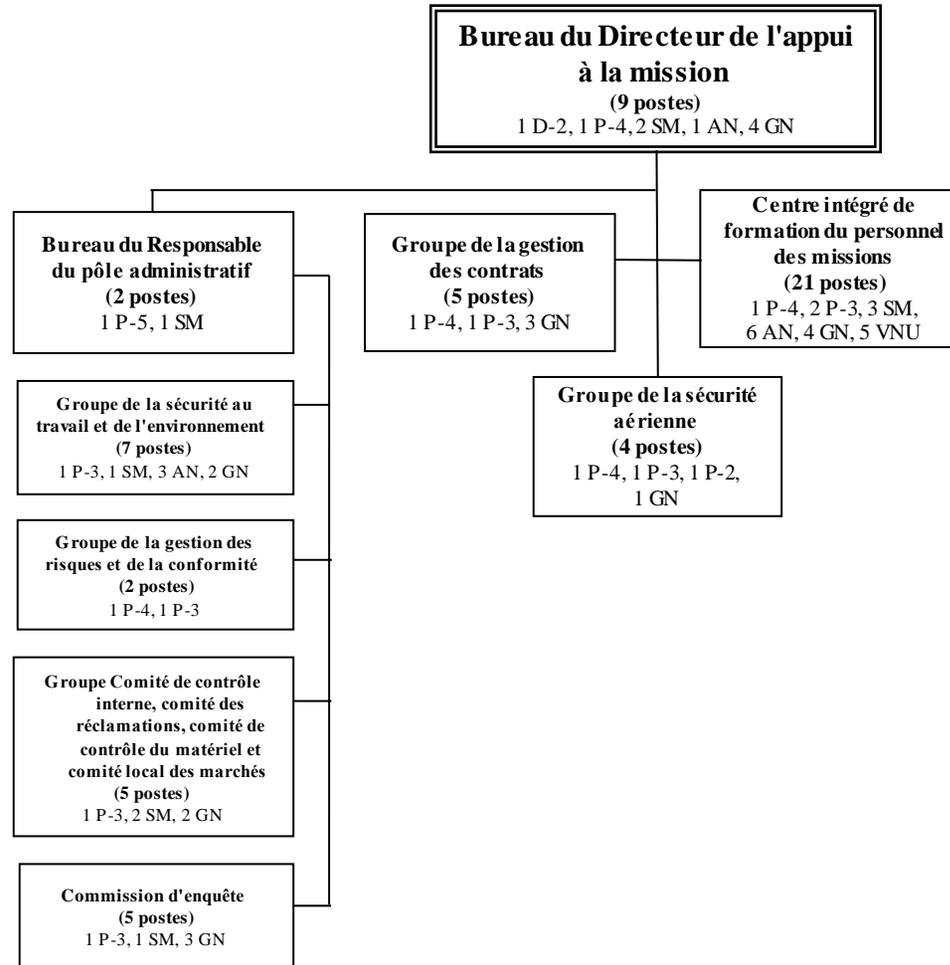
Division de l'appui à la mission, vue d'ensemble (1 571 postes)



Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint ; SSG, Sous-Secrétaire général ; SM, Agent du Service mobile ; GN, Agent des Services généraux recruté sur le plan national ; AN, Administrateur recruté sur le plan national ; VNU, Volontaires des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

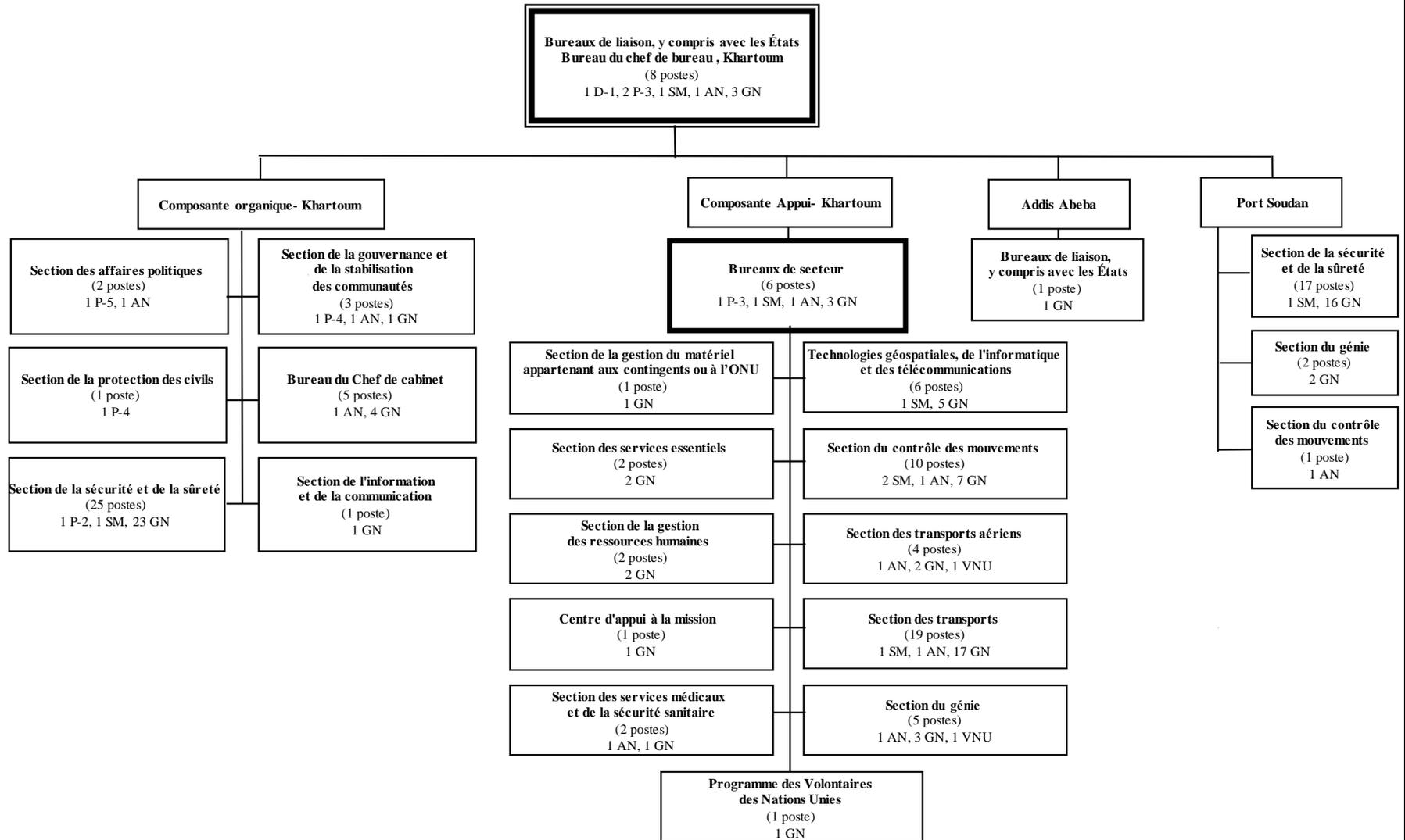
Bureau du Directeur de la Division de l'appui à la mission- Vue d'ensemble (60 postes)



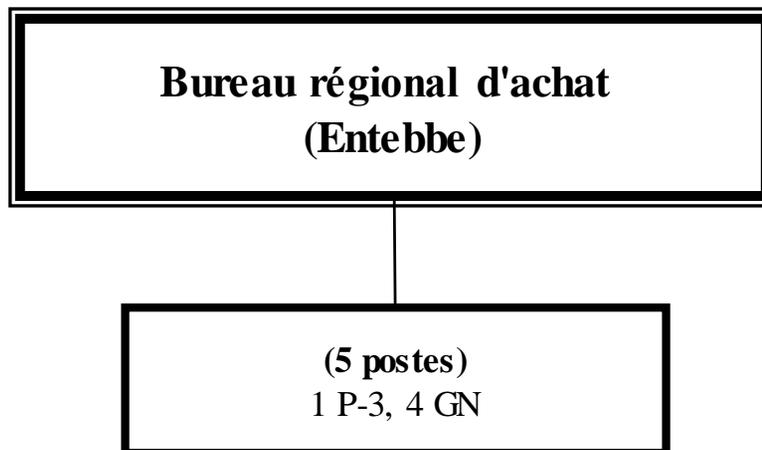
Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint ; SSG, Sous-Secrétaire général ; SM, Agent du Service mobile ; GN, Agent des Services généraux recruté sur le plan national ; AN, Administrateur recruté sur le plan national ; VNU, Volontaires des Nations Unies.

C. Services organiques et administratifs à l'extérieur du Darfour (125 postes)

(Khartoum, 104 postes ; Addis-Abeba, 1 poste ; Port Soudan, 20 postes)



Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint ; SSG, Sous-Secrétaire général ; SM, Agent du Service mobile ; GN, Agent des Services généraux recruté sur le plan national ; AN, Administrateur recruté sur le plan national ; VNU, Volontaires des Nations Unies.

D. Bureau régional d'achat , Entebbe (Ouganda) (5 postes)

Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint ; SSG, Sous-Secrétaire général ; SM, Agent du Service mobile ; GN, Agent des Services généraux recruté sur le plan national ; AN, Administrateur recruté sur le plan national ; VNU, Volontaires des Nations Unies

Carte

